

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ

M. HERVELIN

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Procès verbal de la séance du 14 novembre 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

M. Lapébie souhaite que son intervention pour la délibération concernant l'aide à la complémentaire santé ainsi retranscrite: « M. Lapébie revient sur la question de la participation de la Ville et demande s'il n'est pas possible de prévoir une participation à hauteur de 50 % de la cotisation de base pour un contrat de type 1 » soit modifiée en ce sens : « M. Lapébie revient sur la question de la participation de la Ville et demande s'il n'est pas possible de prévoir une participation à hauteur de 50 % de la cotisation de base jusqu'à l'indice 450 ».

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 14 novembre 2019

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
395	06/09	prêt de matériel surf club 13-09	Mise à disposition de matériel municipal – SICSBT Surf Club	A titre gratuit
396	06/09	prêt de salle sicsbt gym sportive 13-09	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT Gymnastique Sportive	A titre gratuit
397	09/09	convention prestation service Bolzed - Rap and Skate	Convention avec l'association Bolzed dans le cadre d'un spectacle lors du festival Rap and Skate	300 € TTC
398	09/09	convention mise à dispo ordinateur portable école O.Duboy Maternelle - DE MATOS	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Odette Duboy – Mme De Matos	A titre gratuit
399	10/09	convention prestation service Houdard - Rap and Skate	Convention avec M. Houdard dans le cadre de l'animation d'un atelier lors du festival Rap and Skate	270 € TTC
400	10/09	convention prestation service Ekkar Production - Rap and Skate	Convention avec la société Ekkar Production dans le cadre de l'animation lors du festival Rap and Skate	150 € TTC
401	11/09	DVCS - Prêt de matériel mairie du Boucau	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
402	11/09	DVCS - Mise à disposition Auditorium EMM Vintage Jazz Club	Mise à disposition de l'auditorium de l'école municipale de musique – Association Vintage Jazz Club	A titre gratuit
403	13/09	DVCS - EMM - Location instrument de musique	Convention pour la mise à disposition d'un instrument de musique aux élèves de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2019/2020	<u>Location annuelle :</u> 80 €
404	13/09	DVCS - MAC - Soirée du PATio - S Vieira - 29.08.19	Contrat avec M. Vieira dans le cadre d'un concert lors des soirées du Patio	500 €
405	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Asso Libreplume - croqueurs d histoire	Contrat avec l'association Libreplume dans le cadre des animations « croqueurs d'histoire » à la Médiathèque	240 € pour 3 animations + 20 € d'adhésion à l'association
406	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Académie de l'arbre - 28.09.19	Contrat avec M. Bleno dans le cadre de l'animation d'un atelier lors de la fête du Parc de Castillon	40 € TTC
407	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - ATTENTION A LA PEINTURE	Contrat avec l'association l'Enfance de l'Art dans le cadre d'une conférence « Attention à la peinture » à la Médiathèque	400 € TTC
408	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Ateliers philo et ecriture	Contrat avec l'association Libreplume dans le cadre de l'animation d'ateliers d'écritures et de philo à la Médiathèque	340 € pour 4 animations
409	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Conférence sur le sommeil	Contrat avec M. Harismendy dans le cadre de l'animation de rendez-vous « Bien-être » à la Médiathèque	180 € TTC
410	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Concert Dadson	Contrat avec l'association Piano Voix dans le cadre du concert de Dadson à la Médiathèque	300 € TTC
411	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Ateliers créatifs	Contrat avec l'association « Ateliers créatifs – Ailleurs sous la pluie » dans le cadre de l'animation d'ateliers créatifs à la Médiathèque	260 € TTC pour 2 ateliers
412	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Ateliers scientifiques	Contrat avec l'association « Les petits débrouillards » pour l'animation d'ateliers scientifiques à la Médiathèque	151 € TTC pour 2 ateliers

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
413	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Atelier Astronomie	Contrat avec la Société d'astronomie populaire de la côte basque dans le cadre de l'animation d'ateliers d'astronomie à la Médiathèque	106,06 € TTC
414	18/09	Abrogée et remplacée par la décision n° 2019/513		
415	18/09	DVCS - MEDIATHEQUE - Langue des signes	Contrat avec la SCIC Interstices Sud Aquitaine dans le cadre d'ateliers autour de la langue des signes	486 € TTC
416	18/09	DVCS - MAC - Sein Sax - 18.10.19	Contrat avec l'association Sein Sax dans le cadre d'un concert	1 000 € TTC
417	18/09	DVCS - MAC - Thomas Ibanez - 17.10.19	Contrat avec la SARL Scène Libre dans le cadre du concert de Thomas Ibanez	1 500 € TTC
418	18/09	Décision de DPU sur la propriété de M. BLANC Jean-François 8 impasse Tarrucq	Décision de préemption sur la propriété de M. Blanc	6 000 €
419	19/09	convention prestation service réalité virtuelle - Rap and Skate	Convention avec la sté Patxi Berard dans le cadre de l'animation d'un atelier lors du festival Rap and Skate	400 € TTC
420	19/09	convention partenariat - Rap and Skate	Convention avec les associations Habitat Jeunes Sud Aquitaine , Nostar et la Locomotive dans le cadre de l'encadrement, l'animation et la communication lors du festival Rap and Skate	90 € pour l'association NOSTAR
421	19/09	convention Karakoil contes pour bébé - crèche Saint exupéry	Convention avec Karakoil Production dans le cadre de 9 spectacles à la crèche St Exupéry	1 463,40 € TTC
422	24/09	Contrat d occupation du logement de l'école Jean Jaurès N° 2	Mise à disposition d'un logement communal – Mme Mc Ardle (intervenante en anglais dans les écoles)	<u>Loyer mensuel :</u> 307,70 €
423	24/09	action en justice et représentation par un avocat. Instance n°1901714-2: Monsieur GIRAUD/ Commune de TARNOS	Action en justice et représentation par un avocat pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Pau dans l'instance n° 1901714-2	
424	25/09	DVCS - MAC - Topographic	Contrat avec l'association La Maison dans le cadre de l'exposition « Topographic » à l'église Notre Dame des Forges	5 000 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
425	26/09	Mise à Disposition D.Poueymidou - AAFS	Mise à disposition de locaux scolaires – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
426	27/09	Mise à disposition Biarrotte - CD 64 HANDISPORT	Mise à disposition des salles Biarrotte et Delmas – Comité départemental Handisport 64	A titre gratuit
427	27/09	Mise à dispo Halle Sportive LP - HAND	Convention relative à l'utilisation par la SICSBT Handball de la Halle des Sports du LP Ambroise Croizat	A titre gratuit
428	27/09	Mise à disposition Halle sportive LP - HSA (FJT)	Convention relative à l'utilisation par l'association habitat Jeunes Sud Aquitaine de la Halle des Sports du LP Ambroise Croizat	A titre gratuit
429	27/09	Mise à disposition Halle Sportive LP ASTT TENNIS	Convention relative à l'utilisation par l'AST Tennis de la Halle des Sports du LP Ambroise Croizat	A titre gratuit
430	27/09	Mise à disposition Halle Sportive LP Tennis Palibe	Convention relative à l'utilisation par le Tennis Club La Palibe de la Halle des Sports du LP Ambroise Croizat	A titre gratuit
431	27/09	Convention d honoraires : assistance juridique SCP BOUYSSOU et associés	Convention d'honoraires avec la SCP Bouyssou et associés dans le cadre d'une assistance juridique dans l'instance n°1901714	<u>Forfait horaire :</u> 276 € TTC
432	30/09	Convention de mise à dispo. de vélos à assistance électrique dans le cadre de la semaine de la mobilité	Convention avec Engie Cofely pour la mise à disposition de vélos à assistance électrique dans le cadre de la semaine de la mobilité	A titre gratuit
433	01/10	Annulée		
434	01/10	Bail entre la Commune de Tarnos et l'association Autisme Landes	Mise à disposition d'un local municipal – Association Autisme Landes	A titre gratuit
435	07/10	convention mise à dispo préau école F. Concret - pot bienvenue le 10/10/2019	Mise à disposition de locaux scolaires – Association des parents d'Elèves (école F. Concret)	A titre gratuit
436	10/10	vide grenier ast omnisport 19-10	Mise à disposition du Parc de la Nature – AST Omnisport	A titre gratuit
437	10/10	convention prestation service Studio Perception - Rap and Skate	Convention avec la sté Studio Perception dans le cadre d'une animation musicale lors du Rap and Skate	250 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
438	10/10	Attribution marché de sécurisation des toitures des bâtiments de la Ville	Marché relatif à la sécurisation des toitures et bâtiments communaux avec la sté C2B	25 800 € TTC
439	10/10	Convention d occupation du domaine public ç Logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Mise à disposition d'un logement municipal – Mme Maréchal	<u>Loyer mensuel</u> : 379,49 €
440	14/10	DIA Droit préemption ENS DARMENDARITZ n° 1900246	Décision de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour les parcelle AB n° 154, 158, 159, 166, 167 et 912 d'une superficie totale de 11 214 m ²	486 000 €
441	16/10	DVCS - Moustache Académy - Noël aux écoles	Contrat avec la SARL Avril en Septembre dans le cadre du spectacle de Noël dans les écoles	4 220 € TTC
442	18/10	Assurances 2018-FA-16 / VOL / 986.18ç	Indemnisation de sinistre suite à un vol au Centre Technique Municipal	986,18 €
443	18/10	Assurances 2018-FA-15 / VOL / 643.00ç	Indemnisation de sinistre suite à un vol au Centre Technique Municipal	643 €
444	18/10	Annulée		
445	18/10	Assurances 2018-FA-16 / VOL / 1000.00ç	Indemnisation de sinistre suite à un vol au Centre Technique Municipal	1 000 €
446	18/10	Assurances 2019-DAB-02 / DEGRAD MOB URBAIN / 184.68ç	Indemnisation de sinistre suite à la dégradation de mobilier urbain	184,68 €
447	18/10	Assurances 2019-FA-21 / REMB FRANCHISE / 150.00ç	Remboursement de franchise suite à un sinistre	150 €
448	18/10	prêt de salle st vincent 20-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Saint Vincent	A titre gratuit
449	18/10	prêt de salle efs 19-02-2020	Mise à disposition d'une salle municipale – Etablissement Français du Sang	A titre gratuit
450	18/10	prêt de salle efs 23-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Etablissement Français du Sang	A titre gratuit
451	18/10	prêt de salle basco landaise 12-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Basco Landaise	A titre gratuit
452	18/10	prêt de matériel mairie st andré de seignanx 18-10	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de St André de Seignanx	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
453	18/10	prêt de salle acca 18-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Communale de Chasse Agréée	A titre gratuit
454	18/10	prêt de salle parti de gauche 26-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
455	18/10	prêt de salle spip des landes 13 nov	Mise à disposition d'une salle municipale – Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Landes	A titre gratuit
456	18/10	prêt de salle + matériel territorial 26-10	Mise à disposition d'une salle et de matériel municipaux – Syndicat CGT Territoriaux	A titre gratuit
457	18/10	prêt du parc de la nature bts 24-0	Mise à disposition du Parc de la Nature – Boucau Tarnos Stade	A titre gratuit
458	18/10	prêt de salle resto du coeur 24-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Restos du coeur	A titre gratuit
459	18/10	prêt de salle efs 19-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Etablissement Français du Sang	A titre gratuit
460	18/10	prêt de salle horizons immo 19-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Horizons Immobilier	A titre gratuit
461	18/10	prêt de salle defoly 16-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Defoly	A titre gratuit
462	18/10	prêt de matériel ste timac agro 11-10	Mise à disposition de matériel municipal – Société Timac Agro	A titre gratuit
463	18/10	prêt de salle la fournaise 5-10; 20-12; 15-02-20	Mise à disposition d'une salle municipale – Association la Fournaise	A titre gratuit
464	18/10	prêt du parc de la nature hegaldi 27-10	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Hegaldi AST Aérobie	A titre gratuit
465	18/10	prêt de salle club des aînés 3-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
466	18/10	prêt de salle couleurs des îles 4-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Couleurs des Îles	A titre gratuit
467	18/10	prêt de salle chantadour 6-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Chantadour	A titre gratuit
468	18/10	prêt de matériel rto 2-12	Mise à disposition de matériel municipal – Résidence Tarnos Océan	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
469	18/10	prêt de matériel trec 4-10	Mise à disposition de matériel municipal – Association TREC	A titre gratuit
470	18/10	prêt de salle foncia capbreton 22-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling Capbreton	A titre gratuit
471	18/10	prêt de salle parti de gauche 18-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
472	18/10	prêt salle école de musique à rencontre et amitié	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
473	18/10	prêt de matériel lp 9-10	Mise à disposition de matériel municipal – Lycée Professionnel Ambroise Croizat	A titre gratuit
474	18/10	prêt de salle carrefour express 15-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Carrefour Express	A titre gratuit
475	18/10	prêt de matériel codis 24-09	Mise à disposition de matériel municipal – Société CODIS Aquitaine	A titre gratuit
476	18/10	prêt de salle sel 15-09; 17-11; 12-01-20; 29-03-20; 17-05; 12-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Association SEL	A titre gratuit
477	18/10	prêt de matériel pcf 4-09	Mise à disposition de matériel municipal – Parti Communiste Français	A titre gratuit
478	18/10	prêt de matériel asal la plaine 20-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association ASAL La Plaine	A titre gratuit
479	18/10	prêt de salle corrihons 20-09	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Corrihons	A titre gratuit
480	18/10	prêt de salle club ornithologique 20-09; 25-10; 29-11;	Mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit
481	18/10	prêt de salle club ornithologique 2 et 3-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit
482	18/10	prêt de matériel safran 13-09	Mise à disposition de matériel municipal – Safran Helicopter Engines	A titre gratuit
483	18/10	prêt de salle cgt turbo 27-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Syndicat CGT Turboméca	A titre gratuit
484	18/10	prêt de matériel amicale gargalaise 30-08	Mise à disposition de matériel municipal – Amicale gargalaise	A titre gratuit
485	18/10	prêt de salle nexity 10-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Nexity	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
486	24/10	prêt de matériel cyclo club tarnosien 21-12	Mise à disposition de matériel municipal – Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit
487	24/10	prêt de salle tarnos ensemble 9 et 23-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Tarnos ensemble	A titre gratuit
488	24/10	prêt de salle tarnos ensemble 27-11; 4 et 11-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Tarnos ensemble	A titre gratuit
489	24/10	prêt de salle république en marche 7-11	Mise à disposition d'une salle municipale – La République en marche	A titre gratuit
490	24/10	prêt de salle tarnos ensemble 16 et 23-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Tarnos ensemble	A titre gratuit
491	24/10	prêt de salle carrefour express 23; 24 et 25-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Carrefour express	A titre gratuit
492	24/10	prêt de salle safran 13-11	Mise à disposition d'une salle municipale – CCE Safran	A titre gratuit
493	24/10	prêt de matériel collège LW 1er-10	Mise à disposition de matériel municipal – Collège Langevin Wallon	A titre gratuit
494	24/10	prêt de salle foncia capbreton 26-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling Capbreton	A titre gratuit
495	24/10	prêt de salle pcf 22-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
496	24/10	prêt de salle AAFS 17-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
497	25/10	Attribution marché 19TX19 Travaux de charpente et de menuiserie	Marché relatif aux travaux de charpente et de menuiserie avec la sté Daal'AgnoI	22 193,52 € TTC
498	28/10	Contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'association « ATELIER BUDGETAIRE PAYS BASQUE »	Mise à disposition d'un bureau au sein du Pôle de Services Jean Bertin – Association « Atelier Budgétaire Pays Basque »	<u>Loyer mensuel</u> : 208 € HT <u>Forfait fibre mensuel</u> : 28 € HT <u>Forfait téléphonie mensuel</u> : 8,33 € HT
499	28/10	Convention conclue avec l'organisme CONSTRUCTYS de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Mise à disposition d'une salle de réunion au sein du Pôle de Services Jean Bertin - Constructys	90 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
500	28/10	Convention conclue avec l'organisme OFFICE DE TOURISME DU SEIGNANX de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Mise à disposition d'une salle de réunion au sein du Pôle de Services Jean Bertin – Office de Tourisme du Seignanx	90 € TTC
501	28/10	Convention conclue avec l'organisme OPCALIA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Mise à disposition d'une salle de réunion au sein du Pôle de Services Jean Bertin - Opcalia	90 € TTC
502	28/10	Convention conclue avec l'organisme BERTIN TECHNOLOGIES de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Mise à disposition d'une salle de réunion au sein du Pôle de Services Jean Bertin – Bertin Technologies	180 € TTC
503	28/10	Convention conclue avec l'organisme BERTIN TECHNOLOGIES de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Mise à disposition d'une salle de réunion au sein du Pôle de Services Jean Bertin – Bertin Technologies	180 € TTC
504	28/10	Convention conclue avec l'organisme BERTIN TECHNOLOGIES de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Mise à disposition d'une salle de réunion au sein du Pôle de Services Jean Bertin – Bertin Technologies	60 € TTC
505	30/10	convention mise à dispo ordinateur portable - école Ch. DURROTY M. CASES	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Charles Durroty – Mme Cases	A titre gratuit
506	30/10	convention mise à dispo ordinateur portable - école R. LASPLACETTES E. ANGELOTTI	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Robert Lasplacettes – Mme Angelotti	A titre gratuit
507	30/10	convention mise à dispo ordinateur portable - école R. LASPLACETTES Mme GAUTIER	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Robert Lasplacettes – Mme Gautier	A titre gratuit
508	30/10	convention mise à dispo ordinateur portable - école R. LASPLACETTES D. WADOUX	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Robert Lasplacettes – Mme Wadoux	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
509	30/10	convention mise à dispo ordinateur portable - école mater Ch. DURROTY I. SUBERCAZES	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Charles Durroty – Mme Subercazes	A titre gratuit
510	30/10	convention mise à dispo ordinateur portable - école H. BARBUSSE S. ZABALZA	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Henri Barbusse – Mme Zabalza	A titre gratuit
511	30/10	convention mise à dispo ordinateur portable - école H. BARBUSSE J. PINARD	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Henri Barbusse – Mme Pinard	A titre gratuit
512	30/10	convention mise à dispo ordinateur portable - école R. LASPLACETTES G. DUBOUE UTRERAS	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Robert Lasplacettes – Mme Duboué-Utreras	A titre gratuit
513	31/10	MAC - Médiathèque - Abroge et remplace décision 414	Contrat avec la Résidence Tarnos Océan dans le cadre d'un spectacle et d'un concert à la Médiathèque	550 € TTC
514	04/11	Déclaration sans suite lot 1 et 2 marché 19TX21	Marché relatif aux travaux de ravalement et rénovation de l'école Félix Concaret – Déclaration sans suite des lots n°1 (réfection verrière) et n°2 (sécurisation toiture)	
515	05/11	Annulée		
516	06/11	DVCS - Médiathèque - Interprétariat LSF 12.11.19	Contrat avec Mme Céline Juillet dans le cadre d'une table ronde sur le sujet de la langue des signes à la Médiathèque	Prestation : 372,50 € Frais de déplacement : 66,98 €
517	06/11	DVCS - Médiathèque - Gouter littéraire - 07.12.19	Contrat avec l'organisme « On the road Company » dans le cadre d'un goûter littéraire à la Médiathèque	<u>Prestation</u> : 700 € <u>Frais de déplacement</u> : 40 €
518	06/11	DVCS - Médiathèque - Conférence 19.12.19	Contrat avec l'organisme « Genepi » dans le cadre d'une conférence à la Médiathèque	200 €
519	06/11	DVCS - Médiathèque - Rendez vous bien être 04.12 & 18.01	Contrat avec Mme Sylvie Rouet dans le cadre de l'organisation d'ateliers « Bien être » à la Médiathèque	200 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
520	06/11	DVCS - MAC - Entre Classique et Jazz - 17.11.19	Contrat avec Artistic Production dans le cadre du concert « Entre classique et jazz » à la salle Maurice Thorez	844 €
521	06/11	DVCS - MAC - Constance - 09.05.20	Contrat avec Josette Productions dans le cadre du spectacle de Constance à la salle Maurice Thorez	6 330 €
522	06/11	convention mise à dispo salle école R. Lasplacettes - réunion parents d élèves le 12.11.19	Mise à disposition d'une salle de l'école Robert Lasplacettes – Association des parents d'élèves de l'école Lasplacettes	A titre gratuit
523	07/11	Modifications de contrat marché 2019TX14	Marché relatif aux travaux de mise en accessibilité des ERP – Modification de contrat pour travaux supplémentaires (lots 2, 5 et 7)	Montant initial : 102 717,55 € TTC Nouveau montant : 110 143,40 € TTC
524	12/11	Annulation partielle - Convention d occupation du domaine public à Logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Annulation partielle de la mise à disposition d'un logement communal suite au départ anticipé de Mme Maréchal	
525	14/11	convention partenariat - Cie Balala	Convention avec la Compagnie Balala et l'Association d'Aide Familiale et Sociale dans le cadre d'un spectacle Petite Enfance	550 € pour 2 représentations
526	14/11	convention prestation - spectacle Noël crèches	Convention avec la sté Popatex dans le cadre du spectacle de Noël des crèches	1 380 € pour 2 représentations
527	15/11	Mise à Dipo Poueymidou - RePPOP -2019 2020	Mise à disposition de la salle de sport de l'école Daniel Poueymidou – Association RéPPOP	A titre gratuit
528	18/11	Modifications de contrat Belin Garcia	Marché relatif à la réhabilitation d'une maison d'habitation communale – Modification de contrat pour travaux supplémentaires	Montant initial : 171 597,62 € Nouveau montant : 176 204,06 €
529	19/11	convention mise à dispo ordinateur portable - école J.JAURES Mme SOUTIRAS	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Jean Jaurès – Mme Soutiras	A titre gratuit
530	19/11	convention mise à dispo ordinateur portable - école J.JAURES Mme PEYRE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Jean Jaurès – Mme Peyre	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
531	19/11	convention mise à dispo ordinateur portable - école J.JAURES Mme RISPE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle d'un VPI ou TNI – Ecole Jean Jaurès – Mme Rispe	A titre gratuit
532	19/11	convention utilisation salle école F. Concaret - Mme KEROUREDAN réunion syndicat le 25/11/19	Mise à disposition de locaux scolaires de l'école Félix Concaret – Syndicat des personnels enseignants et contractuels des écoles publiques de Tarnos	A titre gratuit
533	20/11	DVCS- Saison Culturelle - Michel Pastre - 18.01.2020	Contrat avec AEDA Spectacles dans le cadre de la représentation du spectacle Michel Pastre Quintet à la salle Maurice Thorez	3 200 €
534	20/11	DVCS - Saison Culturelle - Entre Classique et JAzz 17.11.19	Contrat avec Les Amis du Quatuor Arnaga dans le cadre du concert « Entre classique et jazz » à la salle Maurice Thorez	1 000 €
535	22/11	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations pour les colis de Noël aux aînés	Contrat avec la Poste dans le cadre de l'envoi des invitations pour les colis de Noël aux Aînés	<u>Tarif par pli affranchi :</u> 0,55 €
536	25/11	Attribution marché de denrées alimentaires	Marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires avec les sociétés Pinaqui, Légumes Pro, Oléandes, GAEC de Saraillet et PGLS Boissons	<u>Montant indicatif annuel :</u> 70 117,05 €
537	25/11	Attribution marché risques statutaires	Marché relatif aux assurances Risques statutaires pour la Ville et le Parc des Sports avec les compagnies SIACI St Honoré et Allianz	<u>Taux pour la Ville :</u> 4,19 % de la masse salariale <u>Taux pour le Parc des Sports :</u> 5,55 % de la masse salariale
538	25/11	Attribution marché MOE ALSH	Marché relatif à la maîtrise d'oeuvre pour la construction du Centre de Loisirs avec le cabinet d'architecture Equi Libre	<u>Forfait de rémunération :</u> 101 136 € <u>Tranches optionnelles (ordonnancement pilotage et coordination + sécurité incendie) :</u> 15 744 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
539	26/11	convention animations éveil musical crèches	Convention avec Mme Marie Guédon pour l'animation d'une animation d'éveil musical pour les tout-petits	817 € pour 6 animations
540	27/11	Convention d'occupation du domaine public à Logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Mise à disposition d'un logement communal – M. Stéphane Beyler	<u>Loyer mensuel</u> : 379,49 €

• **Présentation du projet de construction du nouveau Centre de Loisirs**

Madame Dufau (Maire adjointe à l'Enfance et la Jeunesse) et M. Morgand (chargé de mission « Bâtiments neufs ») présentent un diaporama du projet du futur Centre de Loisirs. **Voir annexe n°1**

M. Roblès demande comment est alimentée la pompe à chaleur.

M. Morgand explique qu'il s'agit d'une alimentation électrique.

M. Roblès demande si la possibilité d'utiliser la géothermie a été étudiée.

M. Morgand indique que cette forme d'énergie avait été évoquée sur d'autres projets mais les études ont montré que pour qu'un réseau de chaleur fonctionne, il faut une forte densité d'abonnés sur le réseau. Il explique que la création d'un réseau de chaleur qui engloberait le Centre de Loisirs et les écoles Robert Lasplacettes et Félix Concaret serait possible mais extrêmement coûteux en terme d'investissement car avant de mettre en place un réseau de chaleur, il faut payer un bureau d'étude pour procéder à des sondages au sol.

Il rajoute que pour pouvoir bénéficier de subventions pour la mise en place d'un réseau de chaleur, la densité d'abonnés doit être forte, ce qui ne serait pas le cas dans ce secteur.

M. Roblès demande s'il est envisagé de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit afin d'alimenter la pompe à chaleur.

M. Morgand indique qu'à ce stade du projet, ce n'est pas prévu mais que cela pourra être évoqué lors du lancement des études sur le projet.

M. Lapébie demande ce qui est prévu dans le cadre du pluvial.

M. Morgand explique qu'il pourrait s'agir de casiers ou d'un système de filtration par drain.

M. le Maire rajoute qu'il s'agit d'un beau projet notamment au regard des locaux actuels du Centre de Loisirs.

2019-12-128-DR/FIN – Orientations budgétaires 2020

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

*M. Perret présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020. **Voir annexe n°2***

M. Perret remercie le travail des services afin de maîtriser les dépenses publiques et notamment celui de la Direction Générale des Services et du service des Finances.

M. le Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires.

M. Garans lit la déclaration ci-dessous :

Monsieur le Maire, chers collègues

Nous venons d'écouter le rapport d'orientation budgétaire pour 2020, et malgré les premières données financières, ou il nous faudra ajuster au plus juste les arbitrages pour le prochain budget, je souhaite que soit étudié le soutien à une association tarnosienne.

Lors du budget participatif landais, 3 projets tarnosiens ont été soumis au vote. À l'issue, 2 projets ont été retenus, et je tiens à féliciter les associations porteuses des projets

- ✓ **Le conseil de vie sociale de l'EHPAD, deux clubs d'ainés de la commune et des parents d'enfants accueillis à la crèche pour l'aménagement un espace intergénérationnel d'activités dans le jardin de l'EHPAD de Tarnos, avec pergola, structure ludique pour enfants**
- ✓ **L'association Tous pour la création d'un parcours de santé urbain dans le domaine de Castillon, classé « Ensemble arboré remarquable »**

Malheureusement le projet de la section sportive de l'AST « Hégaldi AST Aérobi », créé en 2004, n'a pu obtenir suffisamment de suffrages.

Lors de la dernière assemblée générale de l'omnisport, j'ai pu constater l'attractivité et la forte implication de cette section sur notre commune.

Le projet avait pour objectif l'achat d'un parquet dynamique pour la pratique de leur discipline.

Nous ne sommes pas sans savoir la motivation des encadrants, les bons résultats sportifs des pratiquantes :

- ✓ **2 jeunes filles ont intégré le pôle France**
- ✓ **Un titre de Championne de France en 2019**
- ✓ **Des médailles lors des Championnats d'Europe avec l'équipe de France**
- ✓ **Plusieurs participations aux championnats du monde**

Au regard de ses éléments, et devant la nécessité de mettre à disposition de cette section les moyens nécessaires à la bonne pratique de l'activité, je vous propose, Monsieur le Maire, d'étudier et de donner une suite favorable à leur projet sur le budget 2020 de la commune, par l'investissement pour cet équipement

Je vous remercie

Au sujet du budget participatif mis en place par le Conseil départemental, M. Gonzales comprend que les porteurs de projets non retenus connaissent une certaine frustration. Il rajoute qu'il suit le travail de cette association et témoigne du fait qu'elle organise beaucoup d'actions afin de collecter l'argent nécessaire aux nombreux déplacements et que les résultats sont souvent très bons au niveau national.

M. le Maire propose d'examiner cette demande avec beaucoup d'attention.

M. le Maire souhaite souligner 2 éléments évoqués dans le Rapport d'Orientations Budgétaires :

- d'une part le contexte financier imposé par l'État qui a rendu la tâche des collectivités difficile d'autant que l'engagement avait été pris lors de la campagne des élections municipales de 2014 de ne pas augmenter la fiscalité à Tarnos. Il insiste sur le fait que, malgré une baisse cumulée de la Dotation Globale de Fonctionnement à hauteur de 5,7 millions pour la Ville, le travail collectif des élus et des services a permis de maintenir un niveau de service public plutôt satisfaisant.*
- d'autre part la gestion de la dette de la Collectivité qui a permis que cette dette n'évolue pas.*

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

Après débat,

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires 2020

**2019-12-129-DR/FIN – Budget principal 2019 – Décision n°1 rectificative –
Ajustements de crédits fin exercice**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

ABROGE ET REMPLACE la délibération n° 2019-11-109-DR/FIN en date du 14 novembre 2019

ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :

Section de fonctionnement		
Dépenses	Libellé	Montants
6135-020 (chapitre 011)	Locations mobilières	+ 10 000
615221-020 (chapitre 011)	Entretien bâtiments publics	+ 40 000
61551-020 (chapitre 011)	Entretien matériel roulant	+ 10 000
6231-020 (chapitre 011)	Annonces et insertions	+ 8 000
6237-023 (chapitre 011)	Publications	+ 5 000
627-020 (chapitre 011)	Services bancaires et assimilés	+ 5 000
65888-20 (chapitre 65)	Autres charges diverses	+ 8 000
673-01 (chapitre 67)	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 6 000
6811-01 (chapitre 042)	Dotations aux amortissements (frais d'études)	+ 8 000
023	Virement à la section d'investissement	-21 000
Total dépenses de fonctionnement		+ 79 000
Recettes	Libellé	Montants
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 541,17
7381-01 (chapitre 73)	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 79 541,17
Total recettes de fonctionnement		+ 79 000
Section d'investissement		
Dépenses	Libellé	Montants
2041512-1708-822 (chapitre 204)	Participation CCSX voirie 19 mars + conteneurs enterrés	+ 104 000
2041512-1921-822 (chapitre 204)	Participation CCSX trottoirs Palibe/Treyfin/11 novembre	+ 33 000
204172-1708-814 (chapitre 204)	SYDEC enfouissement réseaux 19 mars	+ 33 000
2128-1917-813 (chapitre 21)	Points de collecte enterrés	- 50 000
2138-1922-020 (chapitre 21)	Acquisition Blanc Impasse Tamuq	+ 42 000
21311-0037-020 (chapitre 21)	Optimisation accueil HDV	+ 16 000
21318-1204-020 (chapitre 21)	Chauffage CMAC /Ecole de musique	+ 25 000
21312-0136-20 (chapitre 21)	Ravalement façade F Concaret	+ 39 000
2152-0613-822 (chapitre 21)	Travaux de voirie	+ 81 000
2152-1911-822 (chapitre 21)	Voirie Lénine phase 1 de la rue voie ferrée à Dauphin	- 250 000
2152-0805-811 (chapitre 21)	Programme pluvial (avec Lénine)	+ 20 000
2152-1607-815 (chapitre 21)	Conformité réseau EP RD 810	- 21 000
21571-9965-813 (chapitre 21)	Achat mini balayeuse	- 125 000
2158-1204-020 (chapitre 21)	Pont mécanique + rayonnage pour CTM	+ 31 000
2182-0544-020 (chapitre 21)	Achat véhicules : Zoé + 2 SSV plages	+ 53 000
2184-1204-020 (chapitre 21)	Mobilier pour CTM	+ 5 000
2313-1204-020 (chapitre 23)	Travaux réhabilitation CTM	- 36 000
Total dépenses d'investissement		0
Recettes	Libellé	Montants
1342-112 (chapitre 13)	Amende de police	- 8 000
28031-01 (chapitre 040)	Amortissements frais d'études	+ 8 000
024	Produit des cessions d'immobilisation (vente tracteur)	+21 000
021	Virement de la section de fonctionnement	-21 000
Total recettes d'investissement		0

2019-12-130-DR/FIN – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

M. Roblès demande s'il y a du nouveau concernant la disparition de la Trésorerie de Saint-Martin-de-Seignanx.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de nouvelles informations mais que la mobilisation se poursuit. Il rajoute que cette fermeture serait catastrophique et regrette que la ville de Tarnos soit souvent seule dans ce combat. Il invite les autres collectivités à se mobiliser.

M. Perret indique que l'échéance est repoussée après les élections de 2020.

Mme Saint-Aubin souligne que ce comptable est un employé du Trésor Public et demande pourquoi la Ville doit le rémunérer en plus.

M. le Maire indique que c'est la réglementation en vigueur.

M. Gonzales rappelle que des rassemblements ont eu lieu devant la Trésorerie et regrette l'absence de M. le Député lors de ces rassemblements.

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour le budget principal de la Commune et les budgets annexes (Mission d'Action Culturelle et pôle des services Jean Bertin).

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Michel GANTE, Receveur municipal.

2019-12-131-DGS – Garantie d'emprunt pour le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx – Avenant au contrat de prêt

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29
M. le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

AUTORISE Mme Isabelle NOGARO, Maire adjointe, à signer l'avenant au contrat de prêt entre le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx et la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour lequel la Commune s'est portée caution.

2019-12-132-DGS – Souscription de parts sociales auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Légumes Pro »

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Lapébie demande quelle est la motivation principale de la Commune pour adhérer au capital social de la SCIC « Légumes Pro ». Il se demande si la SCIC connaît des problèmes financiers ou si l'objectif est de prendre une place plus importante dans la structure.

M. le Maire souligne qu'en effet cette SCIC rencontre parfois quelques difficultés au vu de son action qu'il qualifie de peu aisée à accomplir. Il prend l'exemple de la SCIC « Eole » qui elle-même avait rencontré des difficultés économiques au début de sa création en 2006 mais qui connaît une situation financière beaucoup plus saine actuellement. Il souligne que l'accompagnement des collectivités pour le lancement de l'activité de la SCIC « Eole » a été décisif.

M. le Maire rajoute que, par le biais de cette délibération, la commune de Tarnos donne une impulsion et que, l'intérêt de la SCIC « Légumes Pro » est de voir arriver d'autres collectivités dans son capital social.

Mme Dufau évoque une double satisfaction : celle de voir se développer une SCIC dont l'activité va bénéficier aux enfants des écoles tarnosiennes et celle de voir que la Ville de Bayonne va également adhérer au capital de cette société afin de faire bénéficier l'ensemble des écoles de Bayonne par le biais de la SCIC « Eole » qui travaille avec cette structure et fournit les repas des écoles bayonnaises.

Votants : 30

Abstention : 7 (MM. Lapébie, Laurent, Roblès et Poulaert et Mmes Montaucet, Bisbau et Faure)

Votes exprimés: 23

Pour: 23

Le Conseil municipal,

DONNE son accord sur l'adhésion de la Commune de Tarnos à la SCIC « Légumes Pro » au titre du collège des Collectivités publiques

DECIDE de souscrire au capital social de la SCIC « Légumes Pro » à hauteur de 100 parts d'une valeur de 50 € chacune, soit 5 000 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020

M. le Maire suspend la séance à 21h25

M. le Maire rouvre la séance à 22h00

2019-12-133-DGS – Promesse unilatérale d'achat avec la SAFER – Propriété Baudonne

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

M. Roblès fait part des difficultés que connaissent les agriculteurs dans le cadre de leur métier et souligne l'importance de pouvoir devenir propriétaires de leurs propres terres au regard de la précarité que représente la location de terres à un autre propriétaire.

Il rajoute que, malgré l'intérêt que présente le projet mené par Emmaüs, il préfère soutenir les agriculteurs tarnosiens et voter contre cette délibération.

M. Poulaert demande à M. le Maire quelle a été sa motivation pour proposer cette promesse unilatérale d'achat au profit du projet d'Emmaüs plutôt que de soutenir les agriculteurs. Il rajoute qu'il votera également contre cette délibération.

Mme Dupré lit la déclaration ci-dessous au nom du groupe d'expression socialiste tarnosienne :

L'Association La Ferme Emmaus Baudonne a pour objet de mettre en oeuvre les orientations d'Emmaus International, Emmaus Europe et Emmaus France et de lutter contre les injustices et les différentes formes d'exclusion, à la fois leurs causes et leurs conséquences, via la création à Tarnos d'une structure agroécologique pour 7 femmes placées sous main de justice c'est à dire qui font l'objet d'une peine alternative à l'incarcération ou à des mesures d'aménagement de peine.

Cette structure proposera à chacune des femmes volontaires pour s'engager dans ce nouveau projet de vie :

- un contrat de travail à durée déterminé, rémunéré au smic à raison de 26 heures par semaine en maraîchage bio, dans le cadre d'un atelier chantier d'insertion. Ces femmes bénéficieront également d'une formation professionnelle qualifiante dans le domaine de l'agriculture biologique.
- un logement individuel au sein de la communauté pour lequel elle paiera un loyer de 200 € et une participation à la nourriture, transport et alimentation pour un montant de 280 €.
- un accompagnement individualisé dans la construction du projet de vie de chacune vers l'autonomie, l'insertion sociale et la citoyenneté.

La vente des récoltes se fera sous forme de vente directe à la ferme, de livraison de paniers, de restauration hors domicile, notamment à la SCIC EOLE.

Le montage financier du projet fait l'objet d'un protocole d'accord entre La Société des Missions Africaines, l'Organisme de Gestion de la Ferme Baudonne, la Communauté Emmaus de Tarnos et l'Union des Amis et compagnons d'Emmaus.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Accord National de partenariat pour favoriser la mise en oeuvre des actions de prévention, de lutte contre la délinquance et la récidive conclu entre le Ministère de la Justice et Emmaus France en janvier 2016.

Ce projet s'inspire des expériences réussies des fermes de Moyembrie dans l'Aisne et de Lespinassière dans l'Aude dont les résultats en terme de réinsertion et de lutte contre la récidive sont localement et nationalement reconnus. Véritables sas entre le dedans et le dehors, ces fermes sont des lieux de réapprentissage de la liberté pour les résidents.

La structure sera dirigée par un professionnel expérimenté et engagé dans le secteur pénitentiaire depuis plus de 30 ans. L'activité de maraichage bio sera encadrée par un responsable maraicher pour la conception, la réalisation des cultures et le suivi des ouvrières. Une accompagnatrice sociale éducatrice spécialisée assurera le suivi des résidentes dans la reprise d'un rythme de vie ordinaire, autonome et responsable. Elle accompagnera les démarches de reprise des liens familiaux et sociaux, les démarches administratives d'accès aux droits, aux soins, gestion financière, mobilité, recherche de logement etc..

Pour la majorité municipale Tarnosienne qui réunit des élus de gauche, communistes, membres de la France Insoumise, socialistes, ce projet est fidèle à leur engagement de proposer et de promouvoir des alternatives dignes et efficaces à l'incarcération systématique dont toutes les études montrent qu'elle renforce la récidive et les facteurs de délinquance.

La réforme de notre système pénal est un enjeu démocratique qui doit être porté par les politiques. Tarnos s'honore d'accueillir sur son territoire ce projet humaniste qui préparera ces femmes à réintégrer la société, c'est à dire "un ensemble organisé d'individus entretenant des rapports d'interdépendance réglés, exprimables sous la forme de règles naturelles et conventionnelles".

M. Lapébie lit la déclaration ci-dessous au nom du groupe France Insoumise :

La mairie de Tarnos est candidate à l'achat de terre agricole auprès de la SAFER, au profit d'un projet d'insertion pour Emmaüs France. Le 4 décembre, la commission SAFER a réservé 2,5hectares (le plateau central de grande qualité cultivable) pour la Ville, sous conditions d'accord du conseil municipal et du bouclage budgétaire du projet par l'association de réinsertion dans le même délai, le reste de la vente a été dédié à un agriculteur céréalier de Tarnos qui cultivait ces terres sous commodat.

Notre groupe, La France Insoumise, défend le principe d'une agriculture vivrière locale dont la priorité est de conserver nos terres et permettre à nos paysans de les cultiver dans une démarche de développement durable respectueuse de notre environnement et vecteur d'emplois pérennes. La priorité de la SAFER est d'œuvrer à la protection des espaces agricoles en favorisant l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitation agricole afin d'atteindre une dimension économique viable. Au regard de cette délibération, il semblerait que les agriculteurs qui ont candidaté à cet appel d'offre n'ont pas bénéficié de cette priorité.

Dernièrement lors du conseil municipal où le PADD du PLUi a été abordé, la nécessité du maintien de classement en AO (Agricole Ordinaire) de l'ensemble des terres agricoles pour une agriculture locale de qualité a été défendue. Lors du conseil municipal de décembre 2015, le CBE du Seignanx se voyait confier une étude sur les circuits alimentaires de proximité portant, notamment, sur le développement de produits locaux, la préservation des terres agricoles et diversification des productions, la reconquête de surfaces exploitées notamment par l'installation de jeunes agriculteurs et la valorisation du métier d'agriculteur. Par cette délibération, sommes-nous en phase avec ces principes énoncés ? »

La proposition actuelle est de permettre l'installation d'une structure agro-écologique à vocation sociale (femmes sous main-de-justice). Cette démarche de réinsertion de prisonnières en fin de peine est fort louable, nous n'y sommes pas opposés. Ce principe est calqué sur 2 démarches de réinsertion de prisonniers de longue durée, la ferme de Moyembrie en Picardie et la ferme Lespinassière dans l'Aude. Le réseau Emmaüs France projette une nouvelle ferme d'insertion à Tarnos, la ferme Beaudonne, elle vient de nous être présentée par son directeur salarié. Sur les réseaux sociaux, des informations sont disponibles. Véracité des faits ou exagérations, il est difficile de connaître réellement la situation de cette association d'insertion. Certitude, son organisme de gestion est situé au PTCE 23 rue Helene BOUCHER à Tarnos (siège du CBE, pôle Bertin), c'est une association sociale sans hébergement créée le 15 mai 2018, son but, la création d'une structure agro-écologique à dimension sociale pédagogique et culturelle pour 7 prisonnières en fin de peine. Les matinées seront consacrées au maraîchage tandis que les après-midis seront dédiés aux activités culturelles, artistiques et à la réinsertion. Côté finances, divers appels à parrainage de fondations (Saint-Gobain, l'Echiquier, fonds de dotation Qualitel), à ce jour seule une plateforme de dons « les petites pierres » a recueilli des fonds pour l'aménagement des chambres (prévu à 10 000 €). Face à peu d'informations formelles, il est difficile de savoir à quelle hauteur financière ce projet est évalué et financé.

Le positionnement des terres allouées à l'association, plateau central, rend impossible l'installation sur le reste de ce domaine d'un maraîcher (aucun maraîcher ne s'est positionné sur le reste de ces parcelles, ceux qui ce sont positionnés l'ont fait sur l'ensemble des terres) l'agriculteur céréalier s'est vu par défaut octroyer ces parties peu cultivables. Alors pourquoi une telle surface pour un projet dont la vocation agricole n'est qu'un moyen et non pas une finalité ?

Jouxant cette propriété, le syndicat des missionnaires catholiques et les compagnons d'Emmaüs (membre du réseau « Emmaüs France ») disposent de plusieurs parcelles classées AO. Pourquoi ce projet issu du réseau Emmaüs France n'a-t-il pas été mené en priorité sur les propriétés des compagnons d'Emmaüs ?

La commune de Tarnos est sollicitée pour l'achat de ces terres et l'accompagnement du projet. La délibération parle d'un bail mais aucune projection n'est fournie. Bail payant ou simplement mise à disposition gratuite, le financement provenant de la fiscalité locale, nous ne pouvons voter sans éclaircissement de cette situation ?

Le SAFER met en balance pour l'obtention de ces terres le bouclage du financement du projet par l'association. Aucune information ne nous a été fournie lors de la transmission des documents du conseil municipal, les explications du directeur ne sont pas argumentées par des preuves irréfutables de financement ; il nous est donc demandé une confiance aveugle vis-à-vis d'un projet dont la discrétion a été la plus grande. Pourquoi un tel manque de clarté pour un dossier qui concerne le monde agricole et les habitants de Tarnos. La commune est-elle cautionnaire du financement du projet ?

La commune de Tarnos prétend défendre les intérêts des agriculteurs. Les 2 projets communaux concernant des terres agricoles sont orientés dans le cadre de projet d'insertion, (Lacoste et Beaudonne). Ne pourrait-on pas réfléchir et travailler ce projet de la Ferme Beaudonne sur le domaine Lacoste ?

Pour les élus de la France Insoumise, il est indéniable que le choix proposé est orienté pour un projet d'insertion. Les agriculteurs de Tarnos, majoritairement en périphérie Est de la commune (du quartier Lahumère jusqu'au Barthes de l'Adour) ont de plus en plus de difficulté à exercer leur profession par manque de terres. Du foncier agricole communal est disponible (domaine Castillon, ferme Lacoste) mais les choix actuels sont tournés vers l'insertion, démarche noble en soi, mais qui ne peut répondre à la volonté communale de développer les circuits courts par une production locale de qualité. Ces 6 ha de terres sont une nécessité pour l'installation ou la consolidation d'exploitations agricoles, ce projet Beaudonne mieux réfléchi peut-être installé ailleurs (terres agricoles Emmaüs, Lacoste, Castillon), c'est ce que la France Insoumise prône.

M. Laurent lit la déclaration ci-dessous au nom du groupe France Insoumise :

Je m'exprime aussi au nom du groupe de la France Insoumise.

L'objet de cette déclaration vient en complément de celle réalisée par B.LAPEBIE avec un axe de réflexion plus général sur les choix politiques de la municipalité.

Le projet du site de BEAUDONNE est le deuxième projet sur la commune de Tarnos avec le site LACOSTE à privilégier une démarche à vocation sociale dans des projets de réinsertion sur des terrains destinés initialement à la production agricole.

La démarche de réinsertion par l'emploi est bien sûr aussi dans notre notre logique politique, et nous y sommes aussi très favorables.

Cependant pour faire un rapide rappel politique, nous appartenons à la même famille politique, celle du matérialisme historique et nous nous devons de nous inspirer du réel. Le cheval de bataille de la gauche se trouve sans nul doute dans l'analyse de ce réel. Or, et c'est à regret, qu'à la fin du mandat, nous constatons qu'aucun projet ambitieux de nature à changer la vie communale sur le sujet de la transition écologique n'a été réalisé. Il était pourtant inscrit dans le cadre de notre programme majoritaire, de s'engager concrètement au développement des circuits courts et de l'agriculture paysanne.

Pour argumenter cette analyse plusieurs points doivent être soulevés.

En premier lieu, la prise de décisions des orientations du site BEAUDONNE comme du site LACOSTE n'a pas été soumise au débat au sein du groupe majoritaire. Par exemple, où en est l'étude du CBE sur cette problématique agricole commandée par la commune.

Avec ces deux sites, c'est plus de 10 ha qui échappent à une destination **prioritaire** de production agricole. Cela soulève des questions :

-Un diagnostic a-t-il été réalisé sur la commune pour aider à la prise de décision ?

- Une étude de différents scénarios (régie agricole municipale, installation de jeune agriculteur en bio, concertation avec les agriculteurs locaux) a-t-elle été faite pour évaluer les projets de développement agricole ?

Pourtant d'autres communes donnent l'exemple en matière de transition écologique populaire et de circuits courts. Pour exemple, à Mont-Sartoux (11 000 habitants), commune du Sud-Est similaire à Tarnos, la mise en culture de 6 ha de terre communale a permis d'atteindre l'objectif suivant en quelques années.

A savoir, la fourniture en légumes bio de toutes les écoles primaires avec un prix de repas constants. Les premiers repas sont facturés à 2 €. **Le passage au 100% bio local et sans surcoûts, est donc possible.** L'engagement de la municipalité de Mont-Sartoux étant de mettre en place une transition écologique populaire. La dimension alimentaire pour les enfants de milieux défavorisés étant une priorité notamment par la lutte contre le diabète et l'obésité.

L'exemple des orientations du site de BEAUDONNE ne répond donc pas à une transition écologique populaire et politique ambitieuse de valorisation des circuits courts

Le contexte local nécessite d'autres orientations avec une vocation prioritaire agricole pour plusieurs raisons :

-La surface actuelle disponible pour la production maraîchère est insuffisante sur Tarnos. Une véritable concertation avec les agriculteurs locaux doit être faite.

-Les demandes des jeunes agriculteurs désirant s'installer doivent être étudiées. Ainsi que les projets de régie agricole municipale de plus en plus nombreux en France.

Pour conclure :

Nous rappelons que nous approuvons les dispositifs d'insertion à condition qu'ils puissent déboucher sur des emplois pérennes ou des possibilités entrepreneuriales réelles. Se référer et analyser le réel est donc primordial.

- Former à l'insertion dans une optique de pratique maraîchère, nécessite de répondre au contexte actuel de cette profession. Bien former à l'insertion, c'est aussi répondre au contexte économique. Or les agriculteurs sont confrontés à de nombreuses difficultés avec un agriculteur sur 3 qui gagne moins de 700 €/mois.

Ainsi s'installer en maraîchage nécessite une capacité d'investissement au minimum de 40 000€ et, à cela peut se rajouter : l'achat de terre, le logement, etc... Les écueils sont donc nombreux quand on ne dispose pas de l'outil de production. Les banques sont réticentes et très exigeantes sur les dossiers pour accorder des financements. Ne risque-t-on pas d'amener à l'échec ces personnes ? Ne vaut-il pas mieux travailler à des projets d'insertion ayant des débouchés plus favorables.

-Le secteur du maraîchage connaît actuellement une vraie évolution des techniques : Maraîchage soi vivant sans labour, techniques biologiques, semis direct, etc. La formation publique dans le cadre des lycées Agricoles répond déjà à cette demande y compris pour les adultes. Et sont obligatoires pour certaines aides à l'installation.

Aussi et pour toutes les raisons évoquées le groupe de la France Insoumises estime que les choix actuels sur le site BEAUDONNE mais aussi LACOSTE ne répondent pas aux orientations politiques d'une transition écologique concrète en matière de développement des circuits courts et d'une agriculture paysanne.

Mme Nogaro revient sur la question des réunions et notamment sur le projet Lacoste. Elle rappelle que la réflexion sur les circuits courts existe depuis plus de trois ans et que, dans ce cadre, les commissions « Environnement / Transition écologique / Agriculture », « Aménagement urbain / Patrimoine » et « Développement économique / Economie Sociale et Solidaire / Commerce » avaient été réunies.

Elle se souvient que la réflexion s'était appuyée sur une étude du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) du Seignanx concernant les circuits courts et qui mettait en avant le fait que le Seignanx connaissait un taux de fermeture des exploitations agricoles à hauteur de 30 %.

Elle rajoute qu'à la suite de cette commission élargie, plusieurs constats ont été établis : un manque criant de maraîchage sur le Seignanx, une volonté des habitants de mieux manger et un nombre alarmant de fermes en perte.

Elle indique que la Ville avait alors demandé au Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx de mener une réflexion sur les circuits de proximité.

Mme Nogaro souligne le travail de M. Jean Mougenot (CBE) qui a souvent été convié à la commission « Développement économique / Economie Sociale et Solidaire / Commerce » afin de faire un point d'avancement du projet qui consistait notamment à aller vers les agriculteurs afin de participer au projet en se ralliant à un réseau qui leur permettait d'écouler leurs récoltes et de travailler autrement notamment par le biais de l'agriculture BIO.

Elle insiste sur le fait que le projet est bien avancé concernant l'éco-lieu Lacoste puisqu'il va permettre d'approvisionner les structures présentes sur Tarnos mais également au delà du territoire tarnosien. Elle rajoute que le travail avance et que ce projet dépasse les espérances puisque de nombreux agriculteurs contactent M. Mougenot afin d'y participer.

M. Laurent insiste sur le fait qu'il aurait été intéressant d'avoir accès à l'étude du CPIE du Seignanx.

M. Lapébie regrette de ne pas avoir eu en Conseil municipal un compte rendu de l'avancée du projet de la part du CBE du Seignanx. Il évoque notamment le manque d'informations liées au maintien des paysages ruraux, à la demande de produits alimentaires de qualité, au maintien de l'approvisionnement en produits locaux et à la reconquête des surfaces exploitées pour l'installation de jeunes agriculteurs et la valorisation des métiers d'agriculteur.

Il rajoute que le seul document qu'il a reçu du CBE du Seignanx datait de cet été, donnait l'information que le travail sur le projet Lacoste nécessitait l'emploi d'une personne pour une période de 6 mois et demandait à la Commune de financer ce poste.

Il insiste sur le fait qu'il aurait souhaité que les étapes soient présentées régulièrement en Conseil municipal.

Mme Nogaro rappelle à M. Lapébie qu'il n'était pas présent à toutes les commissions mais que les comptes-rendus sont envoyés à l'ensemble des élus du Conseil municipal.

M. Lapébie fait part du mécontentement des agriculteurs tarnosiens qui ne sont pas sollicités pour vendre leurs produits notamment à la SCIC « Eole » car il leur est reproché d'avoir des prix trop élevés.

M. Laurent souligne le fait qu'au delà d'un diagnostic de production des agriculteurs, il aurait fallu également leur demander quels projets de développement ils avaient pour le futur.

Mme Dufau regrette qu'en fin de mandat, des élus soulèvent des problèmes qui auraient pu être réglés en cours de mandat si, à son sens, chacun avait tenu sa partie du travail. Elle estime qu'il est dommage de tout mélanger aujourd'hui en se servant d'un projet à dimension sociale mais également à dimension environnementale qu'il faut traiter par ailleurs. Elle rajoute que cette dimension environnementale doit être travaillée de manière poussée afin de trouver des solutions aux demandes des agriculteurs.

Mme Montaucet explique qu'elle ne voit pas pourquoi l'intérêt des agriculteurs est mis en concurrence avec l'intérêt du projet d'insertion mené par Emmaüs. Elle reprend les propos de M. Lapébie concernant le fait qu'il est possible d'une part de garder les terres pour les agriculteurs et d'autre part de mener ce projet social sur d'autres terres appartenant déjà à Emmaüs. Elle indique que dans un souci de cohérence, elle votera contre cette délibération.

M. le Maire espère qu'au sein de la Ville, tous s'entendent afin de s'inscrire dans une ville durable avec une reconquête de la vie agricole dans le respect de l'environnement.

A ce sujet, il indique qu'une étude a été lancée afin de prendre des arrêtés relatifs à des activités respectueuses de l'environnement.

Il espère qu'au sein du Conseil municipal, tous les élus ont l'objectif commun de défendre des valeurs d'égalité, de fraternité, d'humanité et de tolérance.

Concernant les questions agricoles, M. le Maire rappelle qu'au début des années 2000 dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) voté en 2005, la Ville avait organisé des réunions de concertation avec l'ensemble des agriculteurs tarnosiens. Il souligne que ces réunions s'appuyaient sur les résultats d'une enquête agricole menée par le CPIE du Seignanx qui depuis, a eu l'occasion de mener d'autres enquêtes globales sur les questions de foncier, de valeur agronomique, de maraîchage, d'élevage et sur la pyramide des âges des agriculteurs.

Il se souvient qu'à l'époque, les agriculteurs tarnosiens avaient déjà fait part de leurs difficultés financières et exprimaient leur perplexité par rapport à l'avenir de leur profession notamment à Tarnos. Il explique que c'est pour cette raison que les élus tarnosiens avaient senti qu'il fallait défendre la cause du maintien du classement en terres agricoles d'une grande partie du foncier tarnosien.

M. le Maire évoque le cas des « coulées vertes » qui ont pu être maintenues grâce aux municipalités tarnosiennes successives. Il précise que cela n'a pas été le cas dans plusieurs autres communes.

Il informe l'Assemblée qu'il y a 381,5 ha de terres agricoles sur le territoire de la Commune.

Il rappelle que certains propriétaires de terres agricoles non agriculteurs avaient voulu dilapider ces terres et que l'un d'entre eux avait déposé un permis de lotir ce qui a valu à la Ville une victoire devant le Tribunal Administratif car elle voulait défendre ces terres agricoles.

M. le Maire rappelle également que, lors de l'élaboration du PLU qui a permis de défendre ces 381,5 ha de terres, la Chambre d'agriculture n'a rien pu dire contre les dispositions prévues dans ce PLU contrairement à celles du PLU intercommunal du Seignanx.

Il souhaite souligner que la municipalité a toujours oeuvré avec la SAFER comme le veut la réglementation et que la Ville n'est propriétaire que de 15 ha sur les 381,5 ha existants (soit 4%).

M. le Maire insiste sur le fait que l'intention de la Ville est simple puisqu'elle souhaite que ce foncier agricole soit réellement exploité. Il rajoute qu'il va falloir continuer dans cette volonté mais qu'il existe déjà de solides bases. Il explique que la Ville, le CBE du Seignanx, la SCIC « Eole » et les agriculteurs développent l'approvisionnement au niveau local avec des résultats positifs. Il prend l'exemple des repas servis par la Cuisine Centrale pour lesquels 30 % des produits sont issus de l'agriculture Bio.

M. le Maire précise que c'est le Comité Technique de la SAFER qui a désigné la Ville pour acquérir ces terres sur le secteur de Baudonne dans le cadre d'un projet à dimension sociale mais également à dimension agricole. Il rajoute qu'à son sens, le label Emmaüs est un label noble qui mérite soutien et respect.

M. le Maire souhaite rassurer les agriculteurs tarnosiens en leur disant que la Ville les soutiendra dans leurs projets afin de faire de Tarnos une ville durable.

Il évoque le cas d'un jeune agriculteur auquel la SAFER a accordé des terres mais qui aujourd'hui connaît des problèmes. Il comprend son amertume et rajoute que cet agriculteur a le soutien de la Ville car il a le droit de revendiquer ces terres.

Concernant la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER, M. le Maire précise qu'il y est noté que : « la durée du cahier des charges bailleur, tel qu'il sera figuré dans l'acte de vente, sera de 25 ans. Tout changement d'exploitant, pendant la durée du cahier des charges, devra avoir obtenu préalablement l'agrément de la SAFER. »

Votants : 30

Abstention : 2 (M. Dubus et Mme Corrihons)

Votes exprimés: 28

Pour: 21

Contre : 7 (MM. Lapébie, Laurent, Roblès et Poulaert et Mmes Montaucet, Bisbau et Faure)

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER concernant l'acquisition des parcelles sises à Tarnos lieu-dit « Baudonne » cadastrée section G n° 96, 99 et 902 pour une surface totale de 25 132 m².

DIT que le montant de cette acquisition est égal à 30 700 € (trente mille sept cents euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget

2019-12-134-DGS – Acquisition de terrain auprès de la société Kaufman et Broad

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'acquérir auprès de la Société KAUFMAN & BROAD PROMOTION 1 les parcelles cadastrées section AI n°1706 (63m²), 1737 (365m²), 1774 (63m²) et 1776 (13m²) pour une superficie totale de 504 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de un euro symbolique.

DIT que les frais d'acte seront pris en charge par la Société KAUFMAN & BOARD.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte, ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

2019-12-135-DAP – Intégration programme « L'Orée des Landes » - Allée Guernica

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

DONNE son accord de principe au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AI n° 1706, 1737, 1774 et 1776 supportant la voie et les réseaux divers du Programme « L'OREE DES LANDES »

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'enquête publique réglementaire.

2019-12-136-DGS – Propriété Belin-Garcia – Convention de location avec l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine des trois logements en résidence sociale

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. Poulaert demande si le loyer de 1 000 € est le loyer global pour les 3 logements.

M. Dubert lui confirme que c'est le cas.

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29
M. Perret ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location avec l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine pour la location de 3 logements (2 logements T3 et 1 T2) en résidence sociale

DIT que cette location se fera moyennant le prix de 1 000€ (mille euros) révisable chaque année en fonction de la hausse de l'indice de référence des loyers IRL 2ème trimestre de l'année précédente.

DIT que cette convention est conclue pour une durée de 15 (quinze) ans

2019-12-137-DR/FIN – Avances sur subventions de fonctionnement et contributions 2020

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Votants : 28

Votes exprimés: 28

Pour: 28

M. le Maire et M. Perret ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DECIDE de procéder aux versements d'avances de subventions de fonctionnement et de contributions 2020 suivantes :

- 60 000 euros (soixante milles euros) versés en deux fois au Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et de Tarnos,
- 53 838,00 euros (cinquante trois mille huit cent trente huit euros) et 6 056,00 euros (six mille cinquante six euros) à l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine,
- 25 000,00 euros (vingt cinq milles euros) au Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévus au budget 2020.

2019-12-138-DR/FIN – Subvention exceptionnelle à l'Association Française contre les Myopathies Téléthon

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'association française contre les myopathies Téléthon une subvention d'un montant de 200,00 euros (deux cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2019.

2019-12-139-DEEJ – Convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Ambroise Croizat – Permanences du PIJ

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec le Lycée Professionnel Ambroise Croizat à l'effet d'instituer une permanence mensuelle du « Point Info Jeunes » dans l'établissement pour l'année scolaire 2019-2020

2019-12-140-DVCS – Saison culturelle et festival Jazz en Mars – Demande de subvention auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine d'un montant de 5 000 € soit 4,72% du budget global de la saison culturelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

2019-12-141-DAP – Convention de répartition financière avec la Communauté de Communes du Seignanx pour la réfection de la rue Treytin

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention jointe fixant la répartition financière de cette opération :

- Part Communauté = 102 479,20 € HT
- Part Commune = 33 134,80 € HT

APPROUVE le plan de participation de la ville de Tarnos :

- après lancement des travaux, la somme de 16 567,40 € (soit 50 % du montant estimé des dépenses)
- 3 mois après la fin des travaux, le solde défini par le DGD (détail global définitif des travaux)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2019-12-142-DAP – Convention de répartition financière avec la Communauté de Communes du Seignanx pour la réfection de la rue de la Palibe

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire rappelle que dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, M. Perret a fait remarquer que la consultation des tarnosiens organisée en mars 2019 a été bénéfique puisque depuis celle-ci, il est possible de constater une augmentation des investissements de voirie de la part de la Communauté de Communes du Seignanx et le choix de Tarnos pour y implanter une piscine intercommunale.

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention jointe fixant la répartition financière de cette opération :

- Part Communauté = 37 593,30 € HT
- Part Commune = 25 728,70 € HT

APPROUVE le plan de participation de la ville de Tarnos :

- après lancement des travaux, la somme de 12 864,35 € (soit 50 % du montant estimé des dépenses)
- 3 mois après la fin des travaux, le solde défini par le DGD (détail global définitif des travaux)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2019-12-143-DAP – Convention de répartition financière avec la Communauté de Communes du Seignanx pour la réfection de la rue du 11 novembre 1918

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention jointe fixant la répartition financière de cette opération :

- Part Communauté = 80 103,00 € HT
- Part Commune = 8 667,00 € HT

APPROUVE le plan de participation de la ville de Tarnos :

- après lancement des travaux, la somme de 4 333,50 € (soit 50 % du montant estimé des dépenses)
- 3 mois après la fin des travaux, le solde défini par le DGD (détail global définitif des travaux)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2019-12-144-DR/CP – Marché de réhabilitation du Centre Technique Municipal (n°17TX017 et 17TX040) – Modifications de contrat

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Votants : 30
Votes exprimés: 30
 Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE les modifications de contrat suivantes :

- **Pour le marché n° 17TX017**

N° et Intitulé du lot	Entreprise attributaire	N° de modification	Montant de la modification en euros HT	Montant du marché après modifications (y compris les précédentes) en euros HT	% de variation / montant du marché initial
Lot 2 Macro-lot	Seg Fayat	3	22 703,25	2 264 404,63	14,52
Lot 4 Plâtrerie	Aquitaine Isol	2	4 254,46	206 777,25	- 6,01
Lot 8 Electricité	Capet	2	3 836,29	185 867,49	4,70
Lot 9 Plomberie	Engie Axima	2	9 413,60	292 660,43	5,08

- **Pour le marché n° 17TX040**

N° et Intitulé du lot	Entreprise attributaire	N° de modification	Montant de la modification en euros HT	Montant du marché après modifications (y compris les précédentes) en euros HT	% de variation / montant du marché initial
Lot 1 voirie	Colas Sud Ouest	2	15 956,77	394 621,20	14,85

DIT que le montant de l'ensemble des modifications de contrat sur les deux marchés relatifs à la réhabilitation du Centre Technique Municipal s'élèvent à 352 430,99 euros HT soit 10,82 % du montant du marché initial.

DIT que le coût global de travaux après l'ensemble des modifications de contrat, s'élève donc à 3 610 633,25 euros HT pour une surface de 3 552 m² soit 1 016,51 euros HT /m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications des contrats annexés correspondantes avec les entreprises concernées

DIT que les sommes sont prévues aux budgets

2019-12-145-DVCS – Déclassement et cession d'une débroussailleuse

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de déclasser du domaine public communal la débroussailleuse de marque Pellenc, modèle Excelion 2000, pour la classer dans le domaine privé de la Commune.

DIT que ce matériel sera repris par la société Gassuan en échange de l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse.

2019-12-146-DAP – Déclassement d'un véhicule

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé de la ville, l'engin remorque plateau (Bess et Aupy)

ACCEPTE la proposition de reprise de la Société NAZA Automobile pour un montant de 500,00 €.

2019-12-147-DR/CP – Marché de gestion et d'exploitation des installations de chauffage production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de traitement d'air – Actualisation de la convention tripartite

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Votants : 30
Votes exprimés: 30
Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le mandat et la délégation de paiement passés entre la Ville, Engie-Cofély et Gaz de Bordeaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat et la délégation de paiement

2019-12-148-DR/RH – Aide à la complémentaire santé

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

M. Gonzales rappelle les raisons qui ont amené M. le Maire à proposer une nouvelle délibération concernant l'aide à la complémentaire santé.

Il indique qu'en début d'année, trois réunions ont eu lieu avec les organisations syndicales afin de prendre connaissance du cahier de doléances et qu'il en est ressorti que le sujet de la mutuelle revenait souvent. Il explique que la décision a donc été prise de créer un groupe de travail afin de faire un choix entre un contrat de groupe ou la labellisation.

M. Gonzales explique que suite au choix de la labellisation, une première délibération a été votée lors du Conseil municipal de novembre actant les montants pour lesquels la Ville participerait. Il rajoute que le syndicat a demandé une participation plus importante et que c'est pour cela qu'une nouvelle réunion a eu lieu le 4 décembre.

M. Gonzales indique que, lors de cette réunion, le syndicat est venu avec des propositions d'économies à réaliser afin de financer une participation supérieure de la Ville. Il souligne que le Bureau municipal n'a pas souhaité « prendre à l'un pour donner à l'autre » et a donc accepté la proposition du syndicat sans toucher à d'autres avantages.

M. Gonzales se félicite de cette avancée sociale et de pouvoir venir en aide aux agents qui en ont besoin.

M. Roblès se félicite également d'avoir accordé cette augmentation de participation et espère que cela permettra à beaucoup d'agents d'avoir une meilleure complémentaire santé.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de participer financièrement à la complémentaire santé des agents de la façon suivante :

1) Le dispositif

Le dispositif de **labellisation** a été retenu pour l'accompagnement des agents à la complémentaire santé. Ce dispositif présente plusieurs avantages en terme de libre choix par l'agent de sa mutuelle et de son contrat, mais également au niveau de la rapidité de mise en oeuvre. De même la labellisation devrait permettre au plus grand nombre d'agent de bénéficier de la participation, contrairement à la convention de participation qui n'a pas semblé adapté, à ce jour, au niveau de la Collectivité sur le domaine de la complémentaire santé. Ce volet étant beaucoup plus complexe et varié que la prévoyance.

Les agents devront donc bénéficier d'un contrat labellisé pour pouvoir bénéficier de la participation financière.

2) Les bénéficiaires

Les agents suivants pourront prétendre à une participation financière de la Collectivité sur la complémentaire santé dans la mesure où ils justifient de la labellisation de leur contrat :

- Agents titulaires et stagiaires dès leur recrutement
- Agents contractuels (ayant au moins 6 mois de contrat ou d'ancienneté dans la Collectivité – hors contractuels remplaçants)

3) Les modalités de la participation financière

Une participation financière sera versée mensuellement aux agents titulaires d'un contrat labellisé via le bulletin de salaire. **Cette participation sera modulé, dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents via l'indice majoré (détenu au 1er janvier de l'année ou lors du recrutement au sein de la Collectivité pour les nouveaux arrivants).**

3 niveaux de participation proposés :

Différents niveaux de participation	Montants de participation financière employeur à compter du 1^{er} janvier 2020
Jusqu'à l'indice majoré 350	30,00 € /mois
De l'indice majoré 351 à 450	20,00 € /mois
A partir de l'indice majoré 451	10,00 €/mois

Conformément à la réglementation, la participation financière ne sera pas modulée en fonction du temps de travail de l'agent (temps non complet ou temps partiel). Concernant les agents pluricommunaux, la Commune devra s'assurer de l'éventuelle participation perçue par l'agent par ses autres employeurs territoriaux pour vérifier le montant total des participations.

Dans tous les cas, la participation financière versée ne peut en aucun cas dépassé le montant de la cotisation payée par l'agent.

Selon le régime juridique applicable à ce jour, la participation financière sera soumise à l'impôt sur le revenu et assujettie à la CSG / CRDS.

4) Les justificatifs

Les agents disposant d'un contrat labellisé devront transmettre chaque année une attestation de labellisation au service Ressources Humaines pour bénéficier de la participation employeur. Cette attestation devra mentionner le nom du soucripteur, les personnes couvertes et le montant de la cotisation. Aucune rétroactivité ne sera effectuée.

La participation versée est directement liée au contrat de l'agent. Si ce dernier venait à être résilié ou modifié dans l'année, l'agent devra en informer sans délai le service Ressources Humaines.

5) La date d'effet

La participation financière au titre des contrats labellisés de complémentaire santé prendra effet au 1er janvier 2020. Les agents auront jusqu'au 31 mars pour fournir leur attestation de labellisation pour une mise en œuvre rétroactive au 1^{er} janvier 2020. Passée cette date, le versement de la participation financière prendra effet le mois suivant la transmission de l'attestation sans rétroactivité.

6) L'incitation et l'accompagnement des agents en matière de couverture santé

La Commune mettra en place une démarche d'accompagnement et d'incitation auprès des agents ne disposant pas d'une mutuelle santé ou pour lesquels elle n'a pas connaissance de leur couverture santé. Cette démarche de sensibilisation auprès des agents sera menée chaque année et lors de l'arrivée de chaque nouvel agent au sein de la Collectivité. La Collectivité se réserve ainsi le droit de solliciter auprès des agents un justificatif d'adhésion à une mutuelle si ces derniers ne sont pas adhérents à une complémentaire labellisée.

7) L'évaluation de la démarche

Cette démarche fera l'objet d'une évaluation au terme d'une année de mise en œuvre.

ADOPTE la participation financière à la complémentaire santé dans les modalités présentées ci dessus

PRECISE que la présente délibération se substitue à la délibération initiale 2019-11-124 DR/RH sur la complémentaire santé des agents.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget 2020 au chapitre prévu à cet effet.

M. le Maire lève la séance à 23h30

Tarnos, le 28 janvier 2020

Le Maire,



Jean-Marc LESPADÉ

Un nouveau centre de loisirs

• Qualité de l'accueil :

Améliorer l'accueil général pour les enfants, les familles, le personnel en regroupant le service d'accueil de loisirs sur un seul site géographique, centralisé : les lieux d'accueils et l'espace administratif

• Respect de la contrainte financière :

- permettre un accueil adapté avec une mutualisation des locaux des écoles (restaurant scolaire, dortoirs pour les plus jeunes, cour de récréation, salle de décroisement)

- budget de base : 860 000 € (extérieurs compris)

- veiller au coût de fonctionnement prévisionnel du bâtiment (maintenance simplifiée et optimisée)

• Qualité architecturale :

- vigilance accrue sur l'intégration du projet au site choisi :

- restitution d'un projet bioclimatique et d'espaces confortables au niveau thermique

Le site choisi Rue des Platanes



Ecole élémentaire Félix Concret

Mutualisation (en jaune) du restaurant, de la cour de récréation, éventuellement de salle en cas de pluie avec le futur CI.

Ecole maternelle Robert Laspiacettes

Mutualisation (en jaune) du restaurant, de la cour de récréation, de salles d'activités, de sanitaires, des dortoirs. Besoin d'installer un « cabanon » pour le stockage des vélos.

Le site choisi

Rue des Platanes

En centre-ville

*Autorisant une centralité de l'équipement
pour les familles*

**À côté du Parc de Castillon
et du futur écolieu Lacoste**

Tout un symbole sur les enjeux éducatifs

Entre les écoles

Robert Lasplacettes & Félix Concaret

Rendant possible des mutualisations

*Tout le centre de loisirs maternelles serait intégré à l'école R Lasplacettes + accueil périscolaire
Le restaurant scolaire et la cour de l'école Félix Concaret seront également mis à disposition
+ quelques salles si besoin de décloisonnement d'activités)*

Sur l'emprise du terrain de sport,

En bordure de parking

Nos besoins

Des espaces d'accueil des enfants et des familles

- 1 salle polyvalente + 3 salles d'activités des élémentaires
(avec possibilité de réunion de salles pour des accueils plus importants de type réunions des familles...)
- 1 cuisine pédagogique (*mutualisé espace détente des animateurs*)
- un espace d'accueil ouvert (hall d'entrée)

Des espaces de travail

- les bureaux des équipes pédagogiques
- les bureaux administratifs

Des espaces fonctionnels

- les locaux de stockage
(régie + ludothèque + jeux volumineux + activités extérieures)
- les locaux sanitaires + locaux entretien
- aire de stationnement

Des aménagements extérieurs (espaces récréatifs)

Des objectifs fonctionnels

- une entrée unique et bien identifiée
- un plan de cheminement intérieur et vers les écoles sécurisé
- l'intégration du bon fonctionnement du mercredi et des vacances
- une accessibilité du bâtiment

Des capacités d'accueil tenant compte des effectifs actuels et à venir

Capacité d'accueil maximum	Situation actuelle	A moyen terme (projet)
Effectif été	94	100
Effectif vacances scolaires	91	95
Effectif mercredi	106	150

Des objectifs de qualité et de confort

- une bonne prévention de la chaleur (ventilation, isolation, protection du soleil...)
- une bonne isolation phonique
- un éclairage adapté
- une bonne qualité de l'air intérieur

Budget

Mars 2019 : Choix du programmiste :
ABASGRAM - Mme Carole DASSIÉ = 14 000 € HT

Programme réalisé et lancement d'un concours d'architecte
Projet : Budget prévisionnel = 943 000 € HT
(bâtiment + aménagements extérieurs)

Mobilier = 10 000 € HT

Financement

CAF

Financement sur projet limité à 997 819 € (plafonné à 1 717 €/m²)

25 % en subvention = 249 455 €

25 % en prêt à taux 0 = 249 455 €

Recherche en cours sur d'autres financements

Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL - CD40 - MSA...)

Procédure

Février 2019 : Constitution du Comité de pilotage
Le choix de travailler directement avec le centre de loisirs

Mars 2019 : Choix du programmiste
Mme DASSIÉ, cabinet HABASQUE (programmiste local)

Juin 2019 : Lancement du concours d'architectes

Novembre 2019 : Choix de l'architecte - Cabinet EQUILIBRE

2020 : Etudes de maîtrise d'œuvre et études géotechniques, lancement du marché de travaux

1^{er} trimestre 2021-2^{ème} trimestre 2022 : Travaux

Objectif : ouverture courant 2022

ENJEUX DU PROGRAMME

Optimiser l'intégration dans son environnement proche :

- Terrain en retrait vis-à-vis du domaine public
- Alignement de platanes à conserver
- Parking attenant à mutualiser

Gérer une topographie délicate :

Plusieurs paliers successifs entre la rue et le terrain de sport

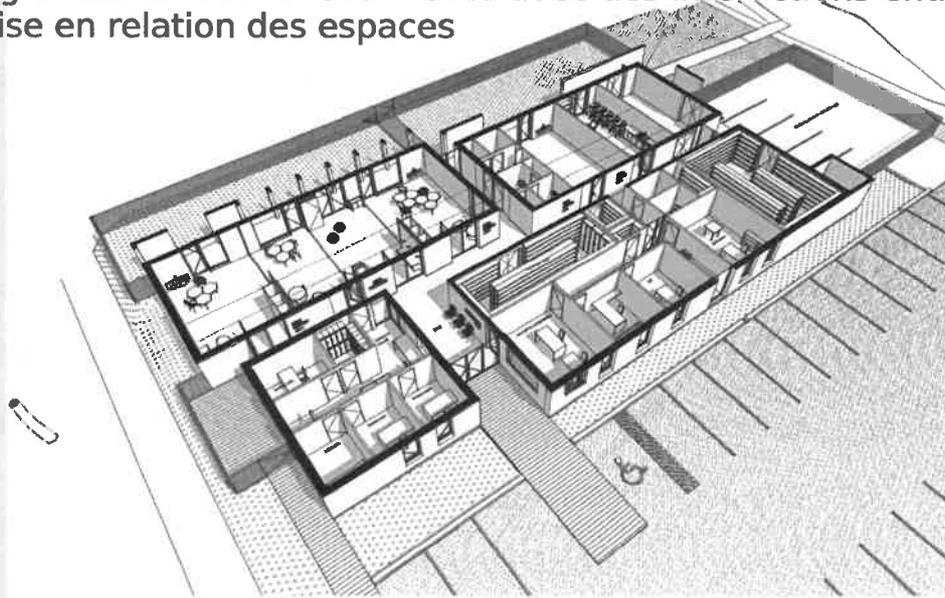
Favoriser une orientation du bâtiment en Est/Ouest afin de répondre à la problématique des apports solaires de mi saison

Soigner au maximum le mode constructif et les systèmes : Importance du confort thermique (notamment l'été)

ENJEUX DU PROGRAMME

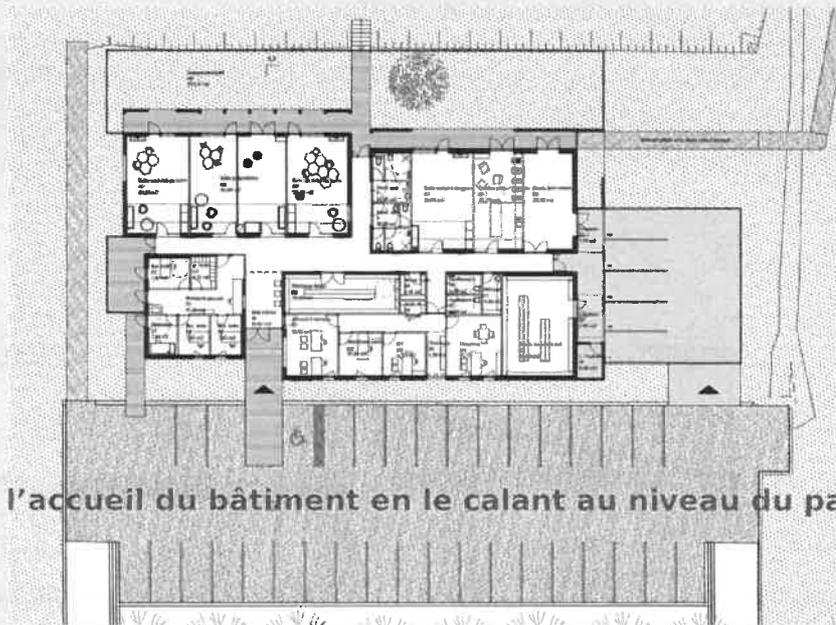
Permettre une fonctionnalité importante :

- 4 grandes unités fonctionnelles avec des interactions entre elles
- Mise en relation des espaces



PARTI ARCHITECTURAL

Créer une coursive abritée pour protéger la façade ouest des intempéries



Privilégier l'accueil du bâtiment en le calant au niveau du parking existant

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

Utilisation de matériaux durables afin d'assurer un vieillissement digne et sans entretien complexe
béton d'argile, bardage en zinc, aluminium laqué...

Qualité acoustique

- Isolement assuré par des parois performantes entre locaux (cloisons sèches et amovibles)
- Plafonds ajourés avec absorbance acoustique
- Chauffage non soufflant (moins bruyant)

Confort thermique

Projet porté par la recherche de solutions les moins onéreuses mais respectant la RT 2012 :

- Limiter les apports thermiques (orientation du bâtiment, protections solaires, isolation des parois et des vitrages)
- Différer (déphasage des apports de chaleur notamment grâce au béton argile)
- Evacuer (ventilation mécanique forcée dès que les écarts de températures sont trop importants dans certains locaux = apport d'air neuf et « décharge » rapide du bâtiment)

11

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

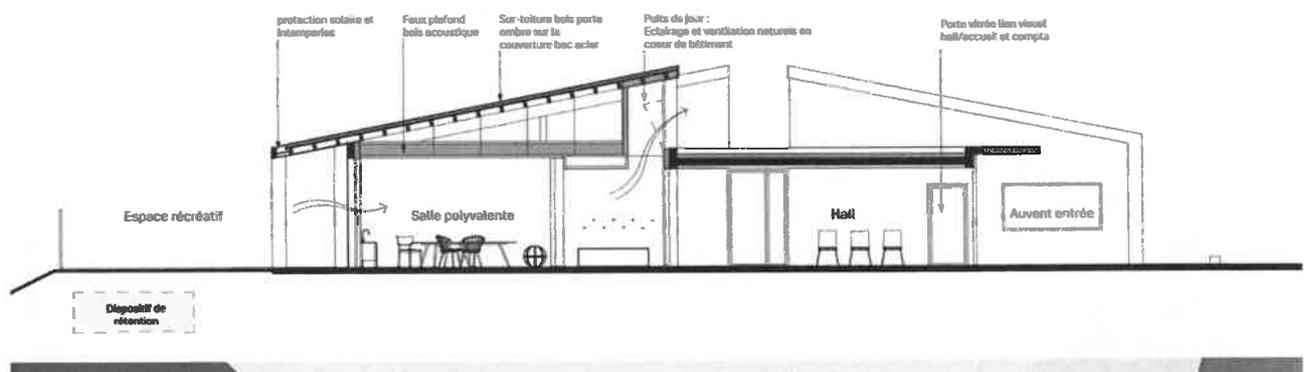
Structure

Murs en maçonnerie, parois en béton banché ou béton d'argile

Charpente couverture étanchéité

Deux types de toitures :

- toiture terrasse béton (avantage d'un plénum technique pour les jonctions entre unités)
- couverture bac acier



DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Enveloppe

Bardage zinc, Menuiseries alu avec double vitrages, volets roulants avec stores à commandes électriques

Revêtements intérieurs

Revêtements de sol facilitant l'entretien à faible émission de Composés Organiques Volatils (COV)
Peintures sans COV

Energie

- Eclairage à LEDS et détection de présence afin d'éviter les sur-consommations
- Deux systèmes de ventilation de l'air pour réaliser des économies :
CTA double-flux pour les locaux administratifs / CTA simple-flux pour les autres locaux
- Chauffage assuré par un système de panneaux à eau rayonnants en plafond sur pompe à chaleur (bonne réactivité, faible coût de fonctionnement, température de confort homogène et bruit quasi nul)

13

ESQUISSE

14

ESQUISSE





19 décembre 2019

PREAMBULE

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en termes financiers les choix politiques des élus de la commune.

Cette année est particulière, les élections municipales se déroulant les 15 et 22 mars 2020. Comme chaque année, le budget est en cours d'élaboration au cours du dernier trimestre de l'année. Il sera soumis au vote du Conseil Municipal le 30 janvier 2020.

Celui-ci pourra être amendé par l'équipe élue en mars 2020 par des décisions modificatives ou budget supplémentaire.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat afin de répondre à deux objectifs principaux :

- le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du Conseil Municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dès 2016.

Le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le débat d'orientation budgétaire intervient un mois plus tôt qu'à l'accoutumée à Tarnos, aussi les chiffres présentés dans le document indiquent des estimations puisque l'exercice comptable n'est pas clôturé. De même la loi de finances sera votée fin décembre, néanmoins pour l'essentiel des mesures, les grandes lignes de la loi sont aujourd'hui connues.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

19 décembre 2019

SOMMAIRE

- I- Le contexte national
- II- Une situation intercommunale inéquitable
- III- Situer Tarnos parmi les autres collectivités
- IV- Premiers éléments sur le budget 2020
- V- Le budget dédié à la masse salariale
- VI- La structure de la dette
- VII- L'épargne
- VIII- La fiscalité

INTRODUCTION

Un dogme continue son travail de sape sur nos services publics : le libéralisme et son cortège d'exhortations à l'allègement du coût du travail et à la compétitivité des entreprises.

Le libéralisme, décrit par Pierre BOURDIEU comme « *une action destructrice visant à mettre en question toutes les structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur* ».

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2020 qui est aujourd'hui présenté à l'Assemblée délibérante reste, cette année encore, marqué par ce contexte extrêmement préoccupant pour les finances publiques locales.

Le tourbillon libéral s'est notamment manifesté pour nous le 8 avril 2014 lorsque M. VALLS, annonce, au lendemain des élections municipales, la baisse de 12,5 milliards des dotations aux collectivités (dont 6 pour les communes) afin de pouvoir financer le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Toutefois, ce Rapport qui sera suivi d'un Débat prend une couleur particulière cette année : il s'agit du dernier du mandat qui s'achève bientôt.

Je crois pouvoir, au nom de mes collègues du groupe majoritaire, dire notre fierté d'avoir su, au fil des années 2014-2020, affronter ce contexte si défavorable et réussi à préserver ce que les électeurs tarnosiens nous avaient confié : nos services publics locaux.

Comme nous nous étions engagés, nous avons su maintenir **un très haut niveau de service public**. Mieux, nous avons su puiser de nombreuses et nouvelles actions et favoriser le développement social, urbain et économique de notre ville.

Nous l'avons fait, et là n'est pas notre moindre fierté, **sans augmenter les impôts locaux**, comme nous nous étions engagés en 2014. Enfin, nous arrivons au terme de ce mandat en présentant **des finances communales saines**.

I- LE CONTEXTE NATIONAL

Depuis 2013 les collectivités ont été très fortement mises à contribution pour le redressement des comptes publics.

Présentée comme la conséquence d'une dépense publique mal maîtrisée, la dette est avant tout une crise des recettes publiques : le résultat de très importantes exonérations décidées depuis plus de 20 ans au nom du dogme de la compétitivité des entreprises et de l'allègement généralisé du coût du travail...

Le Pacte de Responsabilité qui inclut le CICE (Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et pour l'Emploi) et d'importantes baisses de cotisations, lancé entre 2012 et 2014, a culminé en 2019 à 40 milliards d'aides aux grandes entreprises (les artisans et commerçants étant exclus du dispositif), sans aucune contrepartie exigée en terme de création d'emplois.

Les estimations de création d'emploi par le CICE restent ridiculement basses : entre 100 et 300 000, vraisemblablement aux alentours de 150 000...

Qu'à cela ne tienne, le CICE a été cette année pérennisé sous la forme d'exonérations définitives pour les entreprises. A ce titre, en 2020, les entreprises bénéficieront à nouveau de 20 milliards d'euros d'exonération.

A l'inverse, et comme l'explique clairement le site du ministère de l'économie et des finances, pour financer ces pertes de recettes, les dépenses publiques ont fait l'objet d'un plan drastique de réduction, dont l'essentiel, au final aura été porté par les collectivités qui se sont vues amputées de 11,5 milliards d'euros de dotations depuis 2013.

Période 2013-2017 : une chute drastique des dotations

Après leur gel à compter de 2011, les dotations versées aux collectivités se sont vues amputées de 1,5 Milliards en 2014, de 3,7 milliards en 2015, de 3,6 milliards en 2016 puis à nouveau de 2,6 milliards en 2017.

Ces années noires modifient en profondeur l'action des collectivités, tant dans leur fonctionnement (baisse du nombre d'agents territoriaux) que pour leurs investissements (en baisse sur ce mandat par rapport au mandat 2008-2014)

Un étranglement financier doublé de réformes institutionnelles

Enfin, complémentarément à ces années de plomb pour les finances locales, de très importantes réformes institutionnelles ont vu le jour : la loi MAPTAM, et surtout la loi NOTRe.

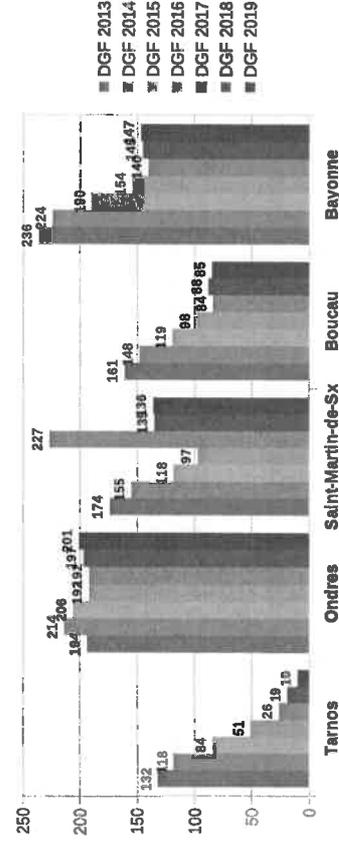
L'effet conjugué de ces réformes institutionnelles et financières bouleverse l'organisation territoriale française. En les contraignant à l'asphyxie et à la perte de proximité de nos services publics locaux, il place ces derniers dans une situation de grand péril.

Les conséquences pour notre commune de la baisse des dotations

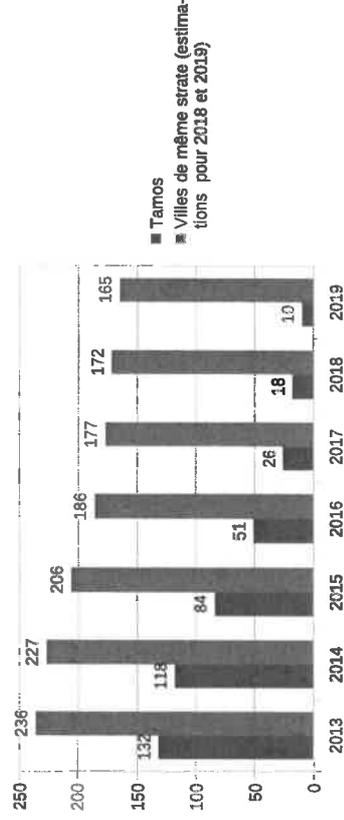
Les finances de la Ville de Tarnos sortent particulièrement affaiblies de ces quatre terribles dernières années. Alors que la DGF des communes a en moyenne baissé de 34% pour les communes, la ponction subie par notre Ville s'élèvera à 92% en 2019 : notre DGF était stable à environ de 1 600 000 € jusqu'en 2013. Elle s'est chiffrée à 128 000 € en 2019 et devrait encore être divisée par deux en 2020.

La perte annuelle est donc de 1,5 M€ pour Tarnos.

EVOLUTION DE LA DGF/HABITANT POUR TARNOS ET POUR LES VILLES LIMITROPHES



EVOLUTION DE LA DGF/HABITANT POUR TARNOS ET POUR LES VILLES DE 10 000 A 20 000 HABITANTS



Le profil financier de notre ville l'a exposée à une baisse de la DGF, très nettement supérieure à la baisse moyenne de la DGF des communes de la même strate.

CUMUL DES PERTES LIEES A LA BAISSSE DE LA DGF SUR LE MANDAT 2014-2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	1 599 000	1 444 000	1 073 000	637 000	325 000	235 000	128 000
ponction supplémentaire annuelle / n-1		155 000	371 000	436 000	312 000	90 000	107 000
Ponction annuelle totale / 2013	0	155 000	526 000	962 000	1 274 000	1 365 000	1 471 000
ponction cumulée depuis 2013	0	155 000	681 000	1 643 000	2 917 000	4 282 000	5 753 000

Sommes en €.

Sur le mandat (budgets 2014 à 2019) cette baisse de la DGF, annoncée au lendemain de l'élection municipale, aura privé notre collectivité de 5 753 000 €.

Cette importante ponction, que la Ville aura veillé à neutraliser au maximum, a indéniablement eu un impact sur le développement de nos services et sur notre capacité à investir.

La suppression de la taxe d'habitation

Ce document reprend plus loin les conditions de la mise en oeuvre progressive de la suppression de la TH.

En ce qui concerne les recettes de la collectivité, le schéma sera le suivant :

Actuellement la Ville perçoit la TFB (taux de 23,23%) et la TH (taux de 19,97%). Le département perçoit une TFB à hauteur de 16,97 %.

Avec la suppression de la TH, les Villes ont vocation à percevoir le taux appliqué en 2019 par le département, ce qui donnera pour Tarnos un taux de TFB de 40,20 %.

La recette à percevoir avec ce nouveau taux restant inférieur à ce que la Commune aurait perçu en continuant de bénéficier de la TH, notre commune sera sous-compensée. Il sera alors appliqué aux bases fiscales un coefficient correcteur afin d'assurer la neutralité budgétaire (l'année 2020, année de suppression de la TH).

Pour les prochaines années, ce coefficient correcteur restera valable mais ne portera que sur l'évolution des bases, sans intégrer d'éventuelles hausses de taux qui ne s'appliqueraient donc qu'à la TFB directement perçue, hors compensation de l'Etat.

En d'autres termes, les communes perdent le pouvoir d'effet de leur levier fiscal sur une part non négligeable de leurs recettes.

EXEMPLE TRES INDICATIF :

Montant 2020 de la TH de référence :	3 500 000 €
Montant 2020 de la TFB communale (taux de 23,23%) :	4 500 000 €
Montant total des recettes avant réforme :	8 000 000 €
Montant 2020 de la TFB départementale (taux de 16,97%) :	3 287 000 €
Montant total de TFP après réforme (taux de 40,20%) :	7 787 000 €
Coefficient correcteur (8 000 000 / 7 787 000) :	1,027 (soit +2,7%)

Chaque augmentation annuelle des bases se verra donc appliquer ce coefficient correcteur pour déterminer l'évolution de la compensation de l'Etat.

En revanche cette compensation ne prendra pas en compte toute éventuelle augmentation du taux de TFB.

Et bientôt au tour des intercommunalités d'être axophylées ?

Lors du récent congrès des Maires de France, le Président de la République a annoncé la couleur : il y a évoqué l'autonomie fiscale comme un «fétichisme français» pour ajouter aussitôt qu'il est favorable à sa disparition.

Après la taxe d'habitation, c'est aujourd'hui la Contribution Economique Territoriale qui est dans le viseur des politiques libérales. Constitué de 2 impôts (la CVAE et la CFE) levés par les intercommunalités, ces impôts économiques pourraient très rapidement être revus à la baisse.

Ces dernières semaines, à la demande du MEDEF, le gouvernement s'est empressé de lancer une réflexion sur la fiscalité économique locale. Rappelons que d'ores et déjà les entreprises participent aux recettes fiscales des collectivités locales à hauteur de 19 %, contre 34 % il y a 20 ans. Rappelons également que la loi, via le mécanisme de «liaison des taux», interdit déjà toute augmentation des impôts des entreprises supérieure à celle des ménages.

Bien entendu, un éventuel allègement des impôts économiques locaux serait, dans un premier temps tout au moins, pris en charge par le contribuable national. Enlème volet de l'apre affrontement sur la répartition des richesses produites, la CET pourrait donc vivre ses dernières années. Qu'en serait-il dès lors de l'avenir des intercommunalités et de leurs capacités financières à mettre en oeuvre les compétences dont elles disposent aujourd'hui ?

II- UNE SITUATION INTERCOMMUNALE INEQUITABLE

En 2010, le passage à la Taxe Professionnelle Unique a conduit, pour nos finances communales, à substituer à la taxe professionnelle une attribution de compensation figée, elle aussi (9 368 000 €).

Cette compensation, inchangée depuis 9 ans, ne tient pas compte du développement

économique du territoire tarnosien et des recettes qu'il a engendré sur cette même période.

En outre, les efforts soutenus de longue date de la municipalité tarnosienne ont favorisé le développement économique, de notre commune : autour de l'entreprise Safran Helicopters Engines et de l'espace technologique Jean-Bertin, se sont développés des synergies vertueuses dont les acquis sont aujourd'hui nombreux : Safran a finalement décidé de concrétiser son programme CAP 2020 actant d'un enracinement à moyen voire long terme sur notre territoire, le Pôle de Coopération a accueilli et dynamisé un dense tissu de coopératives et d'entreprises intervenant dans le champ de l'ESS, plusieurs entreprises (Macadaq, Formetal,...) se sont étendues ou sont venues s'installer sur le lotissement municipal Jean-Bertin, le Centre DEFI a ouvert ses portes en 2018, les Groupements d'employeurs y ont franchi un palier supplémentaire.

Le bâtiment communal du pôle de service a participé de cette dynamique en y accueillant un restaurant inter-entreprises d'insertion (EOLE), une couveuse, une pépinière et un hôtel d'entreprise.

Enfin, en 2015, les interventions croisées des élus et de la population ont permis d'empêcher l'installation d'un terminal autoroutier à très faible valeur ajoutée et donc de préserver 24 hectares qui pourront s'avérer extrêmement utiles à l'avenir pour le développement économique du secteur.

Aujourd'hui 500 emplois sont localisés sur l'espace technologique Jean-Bertin. Il est à relever que la fiscalité économique issue de cet essor bénéficie quasi-exclusivement à la Communauté de Communes du Seignanx depuis le passage en TPU.

A ce jour, 75 % des recettes fiscales du Seignanx sont issues du territoire tarnosien, et sont notamment le fruit de cette implication de longue date pour favoriser le développement économique.

Comparativement, la population tarnosienne représente 46 % de celle du territoire intercommunal, et seulement 19% des investissements de l'EPCI sont effectués sur notre commune.

La consultation qui s'est tenue le 17 mars dernier a permis d'infléchir cette réalité puisque, dans la foulée, la Communauté de Communes s'est empressée de réaliser en urgence certains travaux de voiries.

III- SITUER TARNOS PARMI LES AUTRES COLLECTIVITÉS

A- L'EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement)

A ce jour, notre ville continue à disposer de certains atouts :

1- une gestion qualifiée de très saine par les contrôles de 2008, 2012 et 2016 de la Chambre Régionale des Comptes,

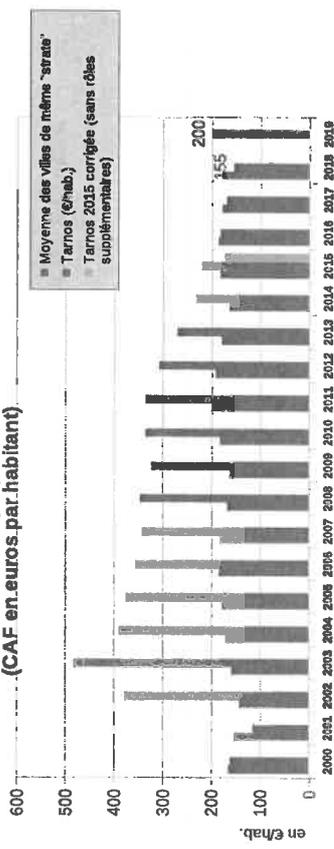
2- un endettement limité (650 €/habitant en 2018, contre 864 € en moyenne pour les autres villes de même strate),

3- une capacité de désendettement encore contenue à 4,1 années en 2018, équivalent aux villes de même strate.

Cependant il convient de relever que notre structure financière constitue un important handicap dans le contexte actuel. En effet, le profil financier de Tarnos (un potentiel fiscal par habitant très élevé) en fait le cœur de cible de toutes les décisions prises ces dernières années.

La dégradation structurelle de nos finances a donc été, jusqu'en 2018, globalement plus rapide que pour les autres collectivités. Longtemps supérieure à la moyenne, notre capacité d'autofinancement a rapidement convergé vers la moyenne des villes de même strate.

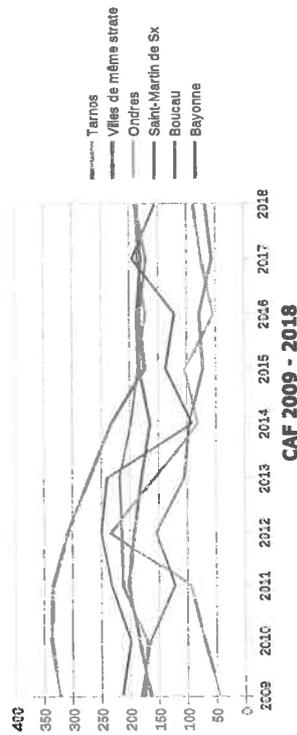
une capacité d'autofinancement redevvenue très moyenne : la fin d'une époque...



Il est à noter que l'année 2019 présente une Capacité d'Autofinancement en nette augmentation. Elle pourrait s'établir aux environs de 2,6M€, soit 200 €/habitant, important rebond lié à plusieurs raisons :

- des dépenses de personnel en légère baisse par rapport à 2018, notamment en raison d'un grand nombre de mois de postes vacants (- 45 000 €)
- des droits de mutation en nette augmentation (+ 150 000 €). Il convient de noter que cette hausse régulière et importante des droits de mutations constitue pour notre ville une opportunité, mais également une faille puisque, à tout moment, le marché de l'immobilier peut s'inverser.
- des recettes fiscales plus importantes (+ 368 000 €)
- des rentrées financières liées à notre assurance statutaire (+165 000 €)

Une baisse tendancielle également subie par les communes voisines

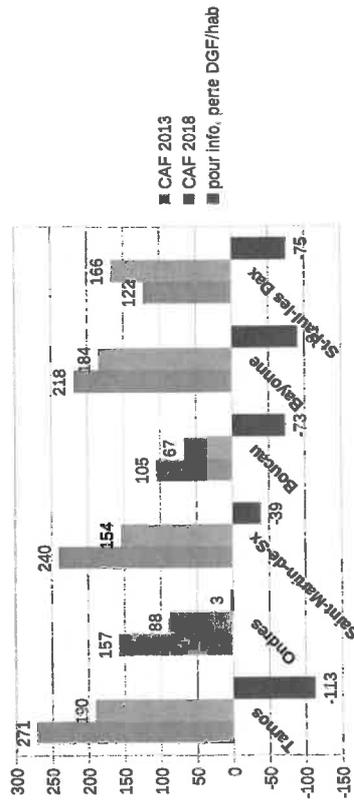


CAF 2009-2017. Chiffres issus des comptes administratifs. Source : "les comptes des communes", site du ministère de l'Economie et des Finances).

Sur la durée du mandat, il convient cependant de noter combien notre collectivité a su amortir le choc de la baisse des dotations, en contenant la baisse de sa CAF, sans augmentation de la fiscalité locale et en conservant un très haut niveau de service public.

Les trois diagrammes qui suivent permettent de mieux mesurer ces efforts de gestion. La Ville de Saint-Paul-les-Dax étant reprise compte-tenu de sa similitude démographique et financière avec Tarnos.

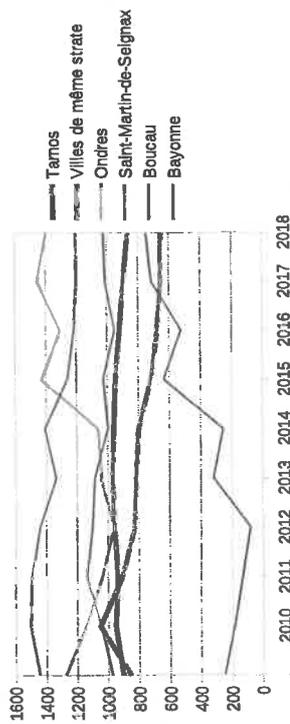
CAF 2013 et 2018 et variation de la DGF (en € par habitant)



B-L'ENDETTEMENT

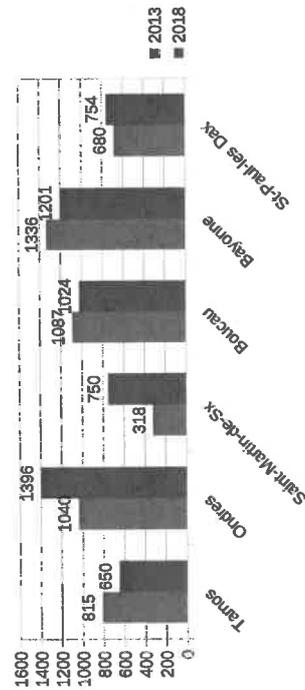
Enfin, en 2019, la Ville a poursuivi ses investissements et a notamment fait face à une grosse année concernant la réhabilitation du CTM. L'encours de la dette a donc nettement augmenté mais reste légèrement inférieur (8 686 000 €) au niveau qui était le sien au début du mandat (8 688 000 €).

Un endettement en baisse et nettement inférieur à la moyenne (en €/hab.)



Il convient de remarquer que, contrairement à la tendance nationale et aux villes voisines, notre ville a su progressivement et régulièrement se désendetter depuis 2010, ce qui constitue, comparé à d'autres communes, un prouesse atout pour affronter les années à venir.

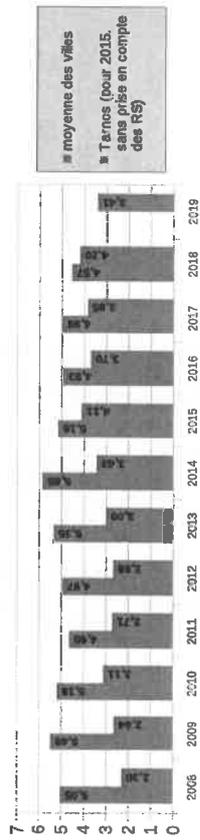
Evolution de l'endettement entre le 31-12-2013 et le 31-12-2018



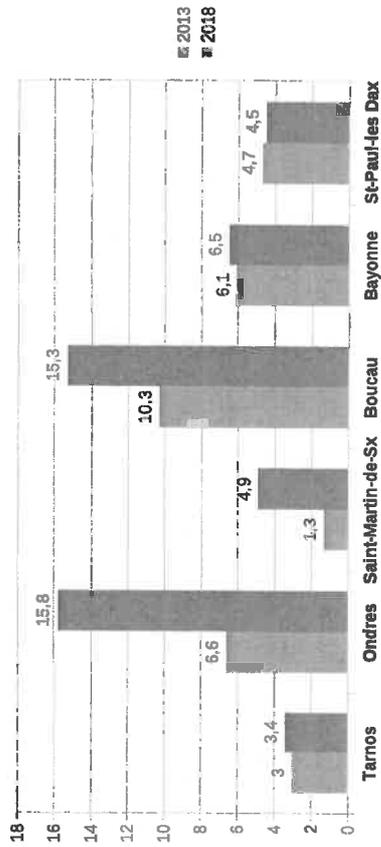
C- LA CAPACITE DE DESENETTEMENT

En raison d'une CAF en progrès en 2019, la ratio Klopfer s'améliore (3,41 années contre 4,20 en 2018)

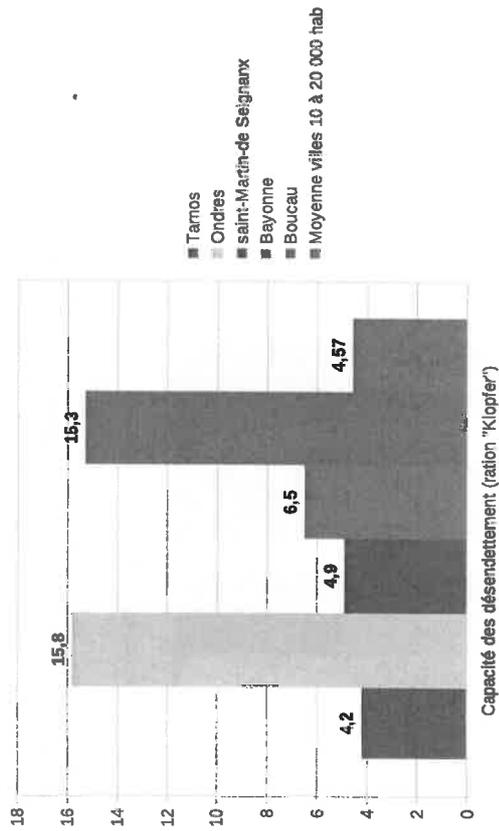
**Une bonne capacité de désendettement...
(ratio «Klopfer», en années)**



EVOLUTION DES RATIOS ENTRE 2013 et 2018



COMPARAISON AVEC LES VILLES LIMITROPHES : le ratio Klopfer, en années (2018)



IV- PREMIERS ELEMENTS SUR LE BUDGET 2020

Section de fonctionnement

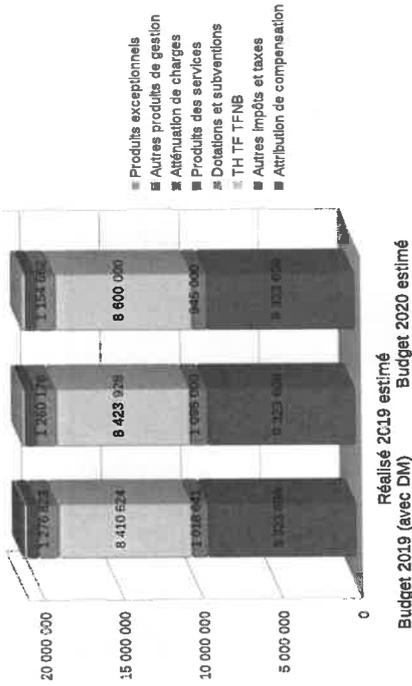
Recettes réelles :

prévisionnel 2019 : 21 552 000 €

réalisé 2019 estimé : 21 758 000 €

estimation 2020 : 21 153 000 €

En 2019, la commune a perdu une recette non structurelle : le reversement de l'exécuteur du lotissement Berdin pour 474 000 € suite à la vente à la SCS Housset

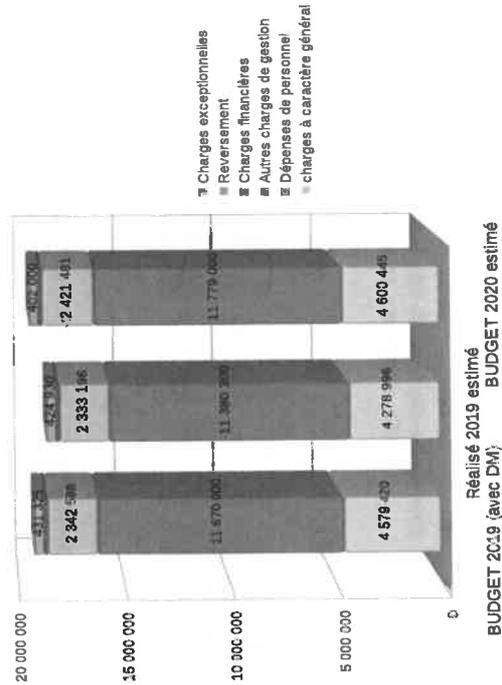


Dépenses réelles :

prévisionnel 2019 : 19 257 000 €

réalisé 2019 estimé : 18 625 000 €

estimation 2020 : 19 423 000 €



Section de fonctionnement 2020 :

▲ en recette :

- légère hausse des recettes fiscales 2020 due d'une part à la revalorisation annuelle des bases (+0,9% pour la TH et +1,1 % pour la TF en 2020), revalorisations moins élevées que celle pratiquée en 2019 (2,2%), et d'autre part à l'estimation de la taxation de nouveaux locaux (logements Héphaïstos)

- gel de l'enveloppe DGF au niveau national pour la troisième année consécutive, après 4 années de baisses. Cependant pour Tarnos, comme en 2018 et 2019, avec le mécanisme d'écrêtement la DGF va à nouveau diminuer.

La DGF 2020 de la commune peut être estimée entre 50 000 € et 60 000 € (235 474 € en 2018, 126 639 € en 2019.)

- attribution de compensation : stabilité de l'attribution de compensation après une baisse due aux transferts des compétences GEMAPI et eau : 9 323 607,82 €.

- droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : depuis ces 3 dernières années, l'exceptionnel dynamisme du secteur immobilier « ancien », au plan national et local, a entraîné des recettes annuelles aux alentours de 600 000 €, voire au delà en 2019, on peut penser que cette tendance va perdurer et la recette relative à cette taxe en 2020 peut être estimée à 600 000 €.

- atténuation de charges : hausse des recettes qui seront perçues au titre de l'assurance statutaire de la ville, hausse due à la clôture de plusieurs dossiers dont le traitement a nécessité des délais importants, en 2020 ces recettes peuvent être estimées à 270 000 €.

▲ en dépense :

1) La collectivité est déjà liée par certains engagements pluriannuels :

▲ La délégation de service public pour l'accueil de loisirs : montant de la contribution 2020 : 919 800 € (902 937 € en 2019)

▲ La contribution au SDIS : 319 381 € en 2020 (317 494 € en 2019)

▲ La subvention de fonctionnement versé au CCAS : 420 000 € (idem 2019)

▲ La Contribution au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) : estimation 2020 : 260 000 € (256 807 € en 2019)

▲ Stabilité de la participation au syndicat du Parc des sports : 267 068 €

▲ Le nettoyage des plages : estimation 2020 : 64 000 €

▲ La participation au chemin de Birepoulet : estimation 2020 : 34 000 €

▲ Hausse de la prestation de service versée à l'Association d'aide familiale (AAFS) en 2020 : 133 000 € (fréquentation plus importante des familles tarnosiennes)

▲ Hausse très importante de la participation versée à l'école Notre Dame des Forges, hausse due à l'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans, donc prise en compte des enfants de maternelles. Le montant de la participation 2020 s'éleva aux

alentours de 72 000 € (2 155,27 € par enfant pour les maternelles et 621,90 € par enfant pour les élémentaires), la participation 2019 était de 23 827 €.

► La subvention d'équilibre du budget annexe du pôle des services peut être estimée à ce stade de la préparation budgétaire à 200 000 €.

2) Estimations et tendances d'évolution de certaines dépenses de fonctionnement :

► Chapitre « charges à caractère général » (011) :

- les dépenses relatives à l'achat de produits alimentaires pour la cuisine centrale devrait diminuer légèrement, cette dépense peut être estimée à 360 000 € pour 2020 (prévisionnel 2019 : 370 000 € et réalisé 2019 estimé : 330 000 €).

- la hausse annoncée du prix du gaz de l'électricité et du carburant impactera le budget 2020.

► Chapitre « dépenses de personnel » (012) : la hausse des dépenses de personnel 2020 peut être estimée à 3,5 % par rapport au réalisé 2019 et 1 % par rapport au prévisionnel 2019.

Prévisionnel 2019 : 11 670 000 €

Réalisé 2019 estimé : 11 380 300 €

Prévisionnel 2020 estimé : 11 780 000 €

► Chapitre « autres charges de gestion courante » (65) : hausse de l'enveloppe subventions aux associations du fait du subventionnement du « projet Lacoste » (CBE) pour un montant estimé de 25 000 €.

Le projet de réalisation de terrain de tennis couvert et de padel est en cours de réflexion avec l'association du Tennis club Lapalibe.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations peut être estimée aux alentours de 475 000 €.

► Chapitre « charges financières » (66) : légère baisse du remboursement des intérêts de la dette, en 2020 le remboursement des intérêts de la dette s'éleva à 193 000 €.

► Chapitre « atténuations de produits » (014) :

- stabilité estimée de la contribution de la commune au FPIC : 390 000 €.

- en 2020, la commune devra payer la « pénalité loi SRU » pour le déficit de logements sociaux, mais une nouvelle mesure devrait permettre de minorer cette amende en déduisant la subvention de fonctionnement versée à l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine. Dans l'hypothèse où cette dépense viendrait en déduction, le montant de l'amende 2020 serait aux alentours de 12 000 €.

Section d'investissement 2020

▲ **en recette :**

En 2020, des cessions foncières seront réalisées dans le cadre des opérations connexes au Trambus (Breton, Pommares, Labat, ERA...) pour un montant de 580 000 €.

Pour rappel: d'un point de vue comptable, les acquisitions foncières font l'objet d'une prévision en recette d'investissement (chapitre 024) et d'une réalisation en recette de fonctionnement (article 775).

D'autre part, la commune perçoit la **taxe d'aménagement** pour toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Cette taxe est versée en deux fois : 50 % de la taxe est exigible 12 mois après la date de l'autorisation de construire et 50 % 24 mois après cette date.

En 2020, les recettes liées à cette taxe sont estimées à 242 000 €.

La commune percevra en 2020 le **ECTVA** relatif aux dépenses d'investissement 2019 éligibles à ce fonds, soit une recette aux alentours de 650 000 €.

L'excédent de fonctionnement 2019 sera affecté en recette d'investissement 2020 afin de financer principalement les restes à réaliser 2019 et certains nouveaux programmes 2020.

▲ **en dépense :**

1) Certaines dépenses d'investissement 2019 seront inscrites en restes à réaliser au budget 2020 (dépenses qui ont fait l'objet d'un engagement mais qui n'ont pas été facturées à la clôture de l'exercice 2019) :

- travaux réalisés par le SYDEC (notamment les travaux liés au Trambus) : 435 000 €
- travaux dans divers bâtiments communaux (réhabilitation maison Belin Garcia, travaux dans les écoles, travaux de conformité et de sécurité, travaux dans les chaufferie, démolitions maisons d'Encausse et Garcia...) : 600 000 €
- travaux de voirie : notamment jalonnement dynamique : 148 000 €
- matériel et mobilier

La liste définitive des restes à réaliser 2019 sera établie lors de la clôture de l'exercice 2019 et fera l'objet d'une reprise et d'une inscription lors du vote du budget 2020.

2) Les engagements pluriannuels de la collectivité :

► Le remboursement du capital de la dette :

Dette	Remboursement du capital					TOTAL
	2020	2021	2022	2023	2023	
	999 112	961 695	826 289	769 794		3 556 890

► le portage financier réalisé par l'EPFL au profit de la commune pour des acquisitions foncières (Lagarde, Solana, Carrere et Arnaiz) :

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Acquisitions foncières	Portage foncier EPFL	175 800	288 300	143 800	232 000
					839 800

► le programme d'accessibilité des bâtiments communaux et la mise en accessibilité des arrêts de bus :

	2020	2021	2022	TOTAL	
Bâtiments/ Aménagement urbain	Accessibilité des bâtiments	220 000	167 700	202 400	590 100
	Accessibilité arrêts de bus	60 000	60 000	60 000	180 000

► la réhabilitation du centre technique : solde des travaux (1 250 000 €) et solde de la maîtrise d'oeuvre (100 000 €) : le montant sera affiné après la clôture de l'exercice 2019 en fonction des dernières facturations qui interviendront en décembre.

► le solde de la participation de la commune au Trambus : 700 000 €

Par ailleurs, le déficit d'investissement 2019 sera repris sur l'exercice 2020 lors de la reprise anticipée du résultat au moment du vote du budget 2020.

3) D'autres programmes ont déjà fait l'objet d'engagements :

► la construction d'un centre de loisirs : 200 000 € (études et maîtrise d'oeuvre)

► la voirie Matisse : 200 000 €

► la participation pour la voie de contournement : 65 000 €

► l'achat d'une mini balayeuse : 125 000 €

► le pluvial rue G Lassalle : 132 000 €

► participation pour la voirie G Lassalle : 700 000 €

► solde de la participation pour les panneaux photovoltaïques Biarrotte : 8 400 €

Comme chaque année, en fonction des capacités financières de la collectivité, des arbitrages seront réalisés et d'autres programmes pourront être inscrits au budget 2020.

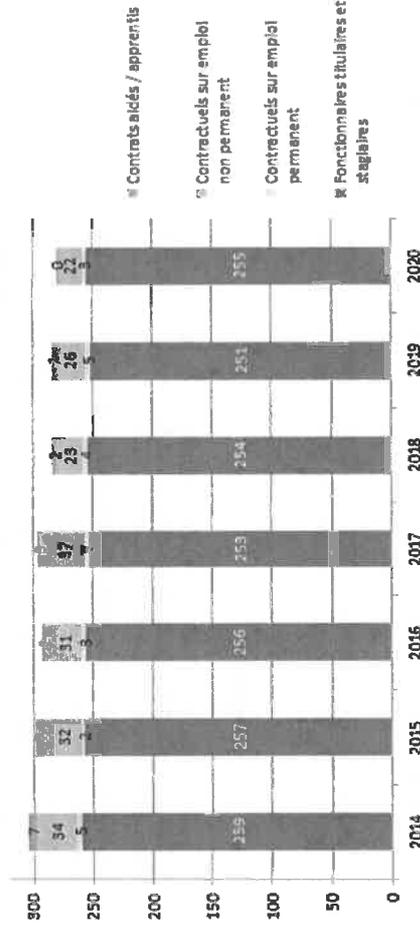
V-LE BUDGET DEDIE A LA MASSE SALARIALE

LE BUDGET DEDIE A LA MASSE SALARIALE

▲ *Présentation de la structure des effectifs, des conditions de travail et de la politique sociale en faveur des agents*

La répartition statutaire reste stable. A noter toutefois en 2019 une baisse du nombre d'agents fonctionnaires liée à des vacances de postes temporaires sur l'année dans l'attente de recrutement. De même, la proportion d'agents contractuels a légèrement baissé du fait de la nomination stagiaire de certains d'entre eux sur des emplois permanents vacants.

Evolution des effectifs municipaux (au 01/01 N)



Au 01/01/20* :

- 255 fonctionnaires titulaires et stagiaires
- 3 agents contractuels sur emploi permanent (poste vacant)
- 22 agents contractuels non permanents

* hors remplaçants ponctuels et agents en rémunération accessoire

Soit 280 agents en position d'activité au 01/01/19

A noter : 6 agents en disponibilité pour convenances personnelles ou de droit et 3 agents en disponibilité d'office (épuisement des droits statutaires).

Le temps de travail effectif annuel des agents municipaux de la Ville de TARNOS est de 1 529,5 heures sur la base de 35 h hebdomadaire.

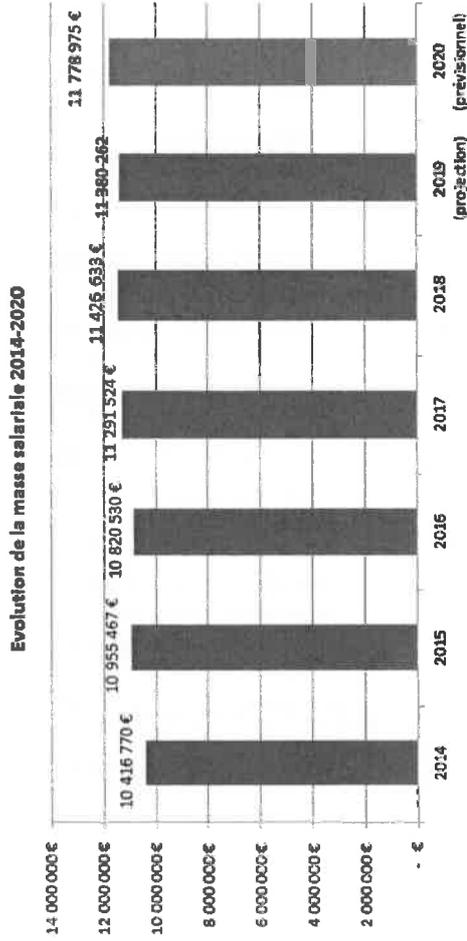
La Ville participe à hauteur d'environ 41 000 € au titre des prestations sociales versées

directement aux agents (allocation rentrée scolaire, primes divers, garde d'enfants, participation aux repas...). De même la Ville, dans le cadre de la garantie maintien du salaire des agents, participe financièrement depuis 2013 à la cotisation des agents à hauteur de 57 000 € en 2019.

↳ Le budget dédié aux moyens humains

La rétrospective sur les dépenses 2019

En 2019, la masse salariale représenterait environ 61% des dépenses réelles de fonctionnement.



L'année 2019 est marquée par une baisse des dépenses de personnel par rapport à l'année 2018 (- 46 400 €). Ainsi les dépenses de personnel 2019 s'élèvent à 11 380 262 € (projection) soit 97,52 % du budget prévisionnel voté (11 670 000 €).

Les principaux éléments qui expliquent ce delta entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles :

- Des postes permanents qui sont restés vacants plusieurs mois dans l'attente de recrutement (44 mois agents) soit une dépense « non engagée » estimée à environ 140 000 €
A noter qu'à ce jour (fin 2019), ces postes ont tous été pourvus ou vont être pourvus dans les semaines à venir.
- Plusieurs situations d'agents en arrêt maladie à demi traitement sur l'année 2019 (sur des pathologies lourdes et de longue durée) qui ont engendré plus de 130 000 € de « dépenses de personnel » non engagées. A noter que les agents en situation de rémunération à demi traitement perçoivent la compensation du salaire par la mutuelle de prévoyance (participation employeur à cette prévoyance).

Concernant les dépenses de remplacements enregistrées sur l'année 2019, elles restent

importantes pour pallier aux absences pour indisponibilité physique temporaire des agents, mais plutôt stables soit 418 000 € (projection jusqu'à fin décembre) dont 71 860 € en heures complémentaires, ce qui représente + 26 600 € par rapport à 2018.

On note une baisse de ces dépenses sur cette fin d'année 2019. Les dépenses relatives à la saison estivale restent également contenues.

La rétrospective sur les recettes 2019

Elles s'élèvent à environ 270 000 € soit plus de 100 000 € que les recettes prévues initialement. Ces recettes résultent notamment des remboursements intervenus au titre de l'assurance statutaire (remboursement des salaires des agents en situation d'accidents de service, maladie professionnelle, congé de longue maladie ou longue durée).

Les dépenses de personnel prévisionnelles 2020

- Des mesures réglementaires et statutaires

Une nouvelle vague de revalorisations indiciaires interviendra au 1er janvier 2020 pour environ 80 agents (liée à la réforme du PPCR – parcours professionnels carrières et rémunérations) avec un impact annuel d'environ 16 000 €. Le glissement vieillesse technicité ajouté à la projection des avancements d'échelon sur l'année 2020 augmentera les dépenses de personnel d'environ 55 000 €.
A noter également, la revalorisation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG au titre de l'année 2020.

La Ville de TARNOS signera un nouveau contrat d'assurance statutaire (assurance de la collectivité contre les risques financiers liés aux accidents de service, maladies professionnelles, longue maladie, longue durée et décès) au 1er janvier 2020. L'augmentation du taux de cotisation annuelle aura un impact d'environ 50 000 € sur l'année 2020.

A ce jour, nous ne disposons pas d'information sur d'éventuelles baisses ou hausses des taux de cotisations employeurs.

- Des mesures sociales

Après la prévoyance en 2013, on peut souligner la volonté de la Ville d'investir désormais le champs de la complémentaire santé, en proposant une participation employeur pour les agents bénéficiant d'un contrat labellisé.

La participation sera fonction du revenu des agents. L'impact budgétaire pourrait être chiffré à hauteur d'un taux de couverture des agents de 80 %, ce qui représente environ 56 000 € par an. Ce montant s'ajoute désormais à la participation employeur à la prévoyance (environ 59 000 €).

L'indexation du régime indemnitaire sur le taux d'inflation se poursuit en 2020 avec un taux prévisionnel d'inflation de 1,1 %. L'impact budgétaire sera d'environ 8 000 €. En 2019 l'impact de cette indexation s'est élevé à environ 9 000 €. L'enveloppe du régime indemnitaire sera donc revalorisée de 17 000 € sur ces deux années.

Concernant les effectifs, 3 ou 4 agents devraient partir à la retraite en 2020 dont 1 dossier de retraite pour invalidité en cours.

VI-LA STRUCTURE DE LA DETTE

Au 01/01/2020 l'encours de la dette du budget principal sera de 8.686.000€.

Il est à noter que cet encours est le même que celui constaté au 31/12/2013, durant le mandat la ville ne s'est pas plus endettée malgré le contexte financier défavorable.

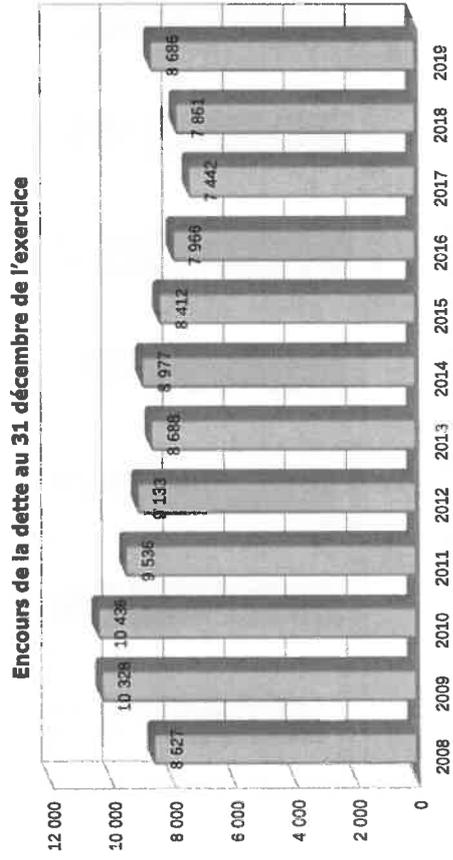
Cet encours est constitué de 20 contrats à taux fixe. Deux contrats se sont terminés en 2019 dont un était un contrat à taux variable (taux Euribor).

L'encours de dette est réparti entre 8 établissements bancaires : la société générale, la caisse d'épargne, la caisse française de financement local, le crédit mutuel, le crédit foncier, le crédit agricole, la banque postale et la caisse des dépôts et consignations.

En 2019, la commune a contracté un emprunt de 1 960 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 0,98 % auprès de la Banque Postale.

Dans un même temps, en 2019, la commune a remboursé 1 135 000 € de capital au titre des emprunts en cours.

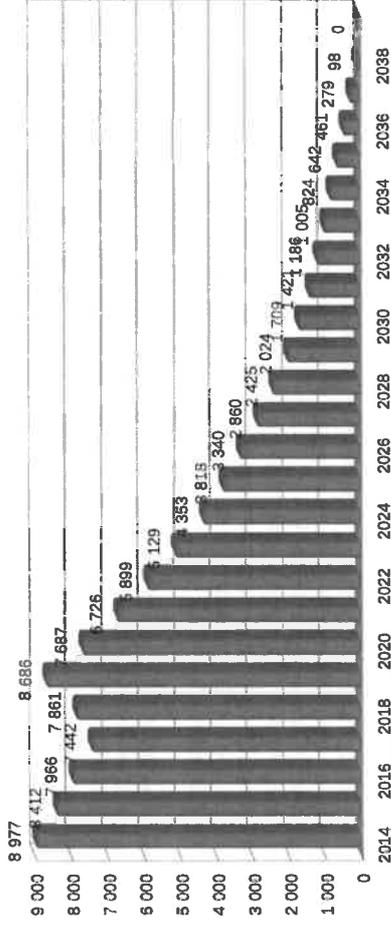
► ENCOURS DE LA DETTE (en milliers d'euros)



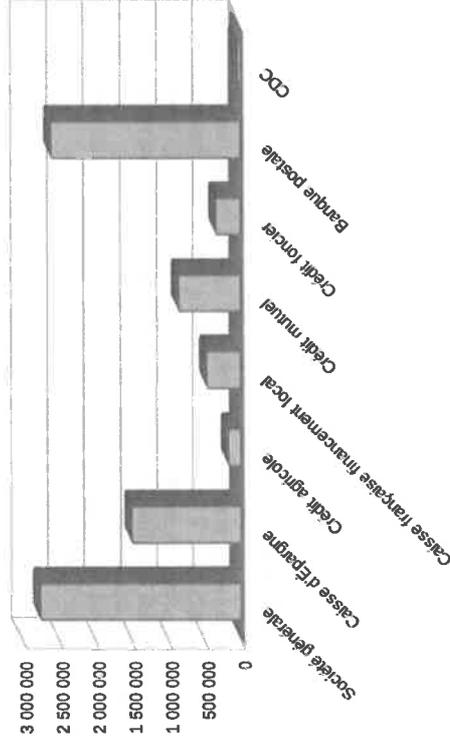
Encours de la dette en euros par habitants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tarnos	716 €	732 €	662 €	533 €	585 €	618 €	683 €
Moyenne strata	964 €	958 €	944 €	918 €	893 €	864 €	non connue
Population Tarnos	12 141	12 262	12 700	12 575	12 692	12 717	2019 non connue

► TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE (en milliers d'euros)



► ENCOURS DE LA DETTE PAR ORGANISMES PRETEURS (au 31/12/2019)

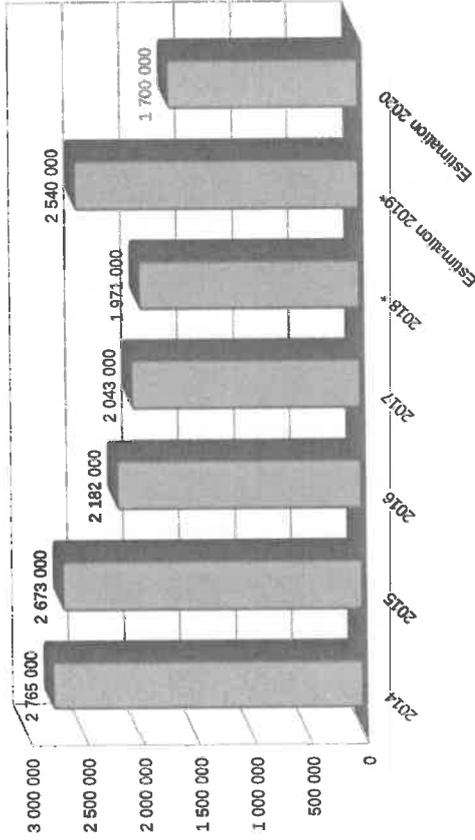


VII-L'EPARGNE

Vue rétrospective de l'Épargne de 2014 à 2020 (estimation de l'épargne pour 2019 et 2020).

► L'épargne brute ou capacité d'autofinancement :

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (ne prend pas en compte les charges et les produits exceptionnels)



2018 / 2019 * : sans reversements excédent lotissement Bertin (325 400 € en 2018 et 474 000 € en 2019)
Prise en compte uniquement des dépenses et recettes structurelles

L'augmentation de l'épargne brute 2019 (estimation) est due à la hausse de 3 lignes de recettes en 2019 par rapport aux recettes perçues en 2018 :

- fiscalité (TH TF TFNB) : + 368 000 €
- droit de mutation à titre onéreux (DMTO) : 145 000 €
- remboursement assurance statutaire : + 165 000 €

La hausse de ces 3 lignes est minorée par la diminution de la DGF en 2019 :

- DGF : - 108 000 €

Soit au global une hausse des recettes entre 2018 et 2019 de 570 000 €.

Dans le même temps, les dépenses 2019 sont globalement stables par rapport aux dépenses 2018.

VIII-LA FISCALITE

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Annoncée dès 2017, la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera effective en 2023.

La suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des contribuables a été confirmée en 2019. Les modalités de sa suppression et de sa compensation pour les collectivités sont inscrites dans la loi de finances 2020.

Ainsi, depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour 80 % des ménages qui ne la paieront plus à compter de 2020.

Pour les 20 % des foyers restants, l'exonération sera de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et 100 % en 2023. A titre transitoire, le produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par le 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'État.

Pour obtenir la compensation de cette perte de recettes des collectivités, le projet de loi de finances 2020 prévoit le transfert aux communes dès 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la TH, l'État abondera les recettes de la commune dans un premier temps.

Ensuite, un mécanisme d'équilibrage par l'application d'un coefficient correcteur neutralisant les sur-compensation ou sous compensation sera appliqué.

Pour l'année 2020, 2021 et 2022 les taux de la taxe d'habitation sont gelés au niveau de 2019. A compter de 2023 les communes pourront modifier le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires si elles le souhaitent.

A terme seule la taxe foncière restera l'impôt local dont les communes garderont une relative maîtrise, mais jusqu'à quand ? A noter que la réforme des valeurs locatives annoncée depuis plusieurs années devrait aboutir en 2023.

De plus, à Tarnos, près de la moitié de la TFB, concerne les entreprises, et non particuliers domiciliés sur la commune.

Evolution de la fiscalité locale de TARNOS

Les bases de fiscalité locale sont dynamiques et sont le fruit d'un développement urbain et économique réfléchi et maîtrisé. Cette évolution concerne les programmes destinés à l'habitat, il concerne également le foncier entreprise et industriel.

La revalorisation des valeurs locatives était de 2,2 % en 2019. Elle sera de 0,9 % pour la taxe d'habitation en 2020 et entre 1,1 et 1,2 % pour la taxe foncière.

Pour le Foncier Bâti, la Commune a choisi de maintenir pour les ménages l'exonération de deux ans sur les constructions neuves.

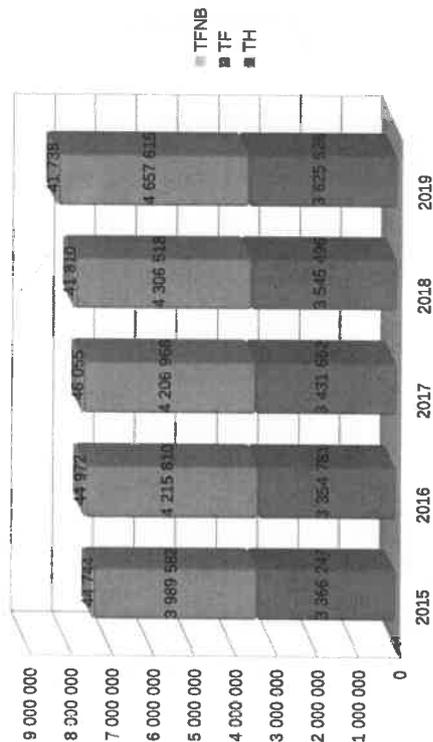
Les taux restent identiques depuis 2010 :

- Taxe d'habitation : 19,97 %
- Taxe foncière : 23,23 %
- Taxe foncière non bâtie : 56,10 %

TAXE D'HABITATION	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases nettes (en €)	16 085 154 €	16 856 518 €	16 799 106 €	17 184 087 €	17 746 060 €	18 147 814 €
Evolution	0,58 %	4,80 %	-0,34 %	2,29 %	3,27 %	2,26 %
TAXE FONCIER BÂTI	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases nettes (en €)	16 853 583 €	17 174 267 €	18 148 127 €	18 110 915 €	18 552 003 €	20 039 339 €
Evolution	3,52 %	1,90 %	5,67 %	-0,21 %	2,44 %	8,02 %

Pour 2019, le produit de la taxe d'habitation s'élevé à 3,65 m€ pour 2019 et le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 4,65 m€.

EVOLUTION DU PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE



Sources : états fiscaux 1288 pour les années 2014 à 2018 (n'intègrent pas les rôles supplémentaires et complémentaires), Année 2019 : TH : état 1386 BFTH, TF et TFNB : état 1259.

Pour mémoire, en 2015, le conseil municipal a voté une majoration de 20 % de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. A ce titre, la commune a perçu un produit de 27 605 € en 2018 et de 29 812 € en 2019.